

VILLE d'ANTONY

Conseil Municipal

25 septembre 2025

La séance est ouverte à 20h05 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony.

M. le Maire : Chers collègues, je vous propose de gagner votre place afin de commencer le conseil municipal et je propose à Monsieur Marc Ali Ben Abdallah de faire l'appel.

(Appel des conseillers municipaux.)

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. AIT-OUARAZ à Mme BERTHIER	M. PEGORIER à M. BEN ABDALLAH
M. FOYER à Mme LEMMET	Mme LEON à M. REYNIER
M. BENSABAT à M SENANT	Mme RAFIK à Mme EL MEZOUED
M. COURDESESSES à M. ARJONA	M. HOBEIKA à M. CHARRIEAU

- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 juin 2025.

M. le Maire : Vous avez reçu le PV du dernier conseil municipal, y a-t-il des remarques ? ... S'il n'y en a pas, nous considérons qu'il est adopté.

- **Liste des décisions prises par Monsieur le Maire pendant l'intersession.**

M. le Maire : Vous avez reçu la liste des décisions prises pendant l'intersession, y a-t-il des questions ? Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Sur les DIS numéros 11 et 12, il s'agit d'avenants aux contrats de publicité avec à la fois Decaux et Naja. Et notamment pour la numéro 12 je suis un peu étonné parce qu'au dernier conseil municipal, le 26 juin dernier, on a voté le fait que le contrat Naja ne serait pas renouvelé. Il s'agit d'un contrat sur les publicités lumineuses dans la Ville d'Antony, et par cette DIS on apprend qu'une semaine avant, vous aviez signé un avenant au contrat Naja pour un an. Il y a un manque de cohérence.

M. le Maire : Non, c'est très cohérent ! Il ne sera pas renouvelé la prochaine fois mais en attendant, on le prolonge.

M. MAUGER : C'est la troisième fois que vous le prolongez alors que le conseil municipal s'est prononcé pour la fin de ce contrat.

M. le Maire : Il s'est prononcé quand ?

M. MAUGER : Le 26 juin. Et la DIS date du 19 juin.

M. le Maire : C'est pour la fin de ce contrat. Écoutez, il est prolongé d'un an pour la durée du marché. Oui, on l'a prolongé, c'est tout.

M. MAUGER : D'accord, mais on a aussi voté le 26 juin qu'on allait interrompre...

M. le Maire : Non...

M. MAUGER : On a voté qu'on allait l'interrompre, que c'était la fin du contrat.

M. le Maire : Dans un an.

M. MAUGER : Alors là, ça relève de l'hypocrisie parce que d'un côté vous aviez la possibilité de ne pas prolonger ce contrat, dans cette assemblée on a décidé de ne pas de nouveau faire appel à ce type de publicité, et de l'autre côté vous prolongez d'un an !

M. le Maire : On verra dans un an. Y a-t-il une autre question ?

M. MAUGER : Cela n'a aucun sens !

M. le Maire : C'est possible mais enfin c'est comme ça quand même. Y a-t-il d'autres questions ? Madame Rambaut ?

Mme RAMBAUT : Pour la décision 29 concernant la location de cars et de minibus, là nous exprimons notre inquiétude, il ne reste plus que deux chauffeurs municipaux et presque toute l'activité est désormais sous-traitée ; le marché est passé de 84.000 € en 2008 à 650.000 € cette année. Aujourd'hui vous dites ne pas réussir à recruter, pourtant des chauffeurs existent puisque les prestataires y arrivent. Cette organisation a un impact, c'est la limitation des sorties scolaires à une sortie par an, parfois deux mutualisées sur deux classes. À noter l'inégalité entre les établissements en raison de leur zone géographique.

C'est aussi la suppression des transferts en cars pour l'EMS piscine, on en a déjà parlé, et aussi vis-à-vis d'associations en difficultés pour organiser des déplacements, qui ont des difficultés à recourir aux services de cars.

C'est un nouveau recul du service public, comme pour les aides ménagères au CCAS. Pensez-vous que votre offre de cars est suffisante pour les usagers ?

M. le Maire : Oui si on le fait, c'est que l'on pense que c'est suffisant. Ce n'est pas votre avis mais c'est le nôtre.

Mme RAMBAUT : Oui mais on a beaucoup de demandes de gens qui réclament, qui nous disent ...

M. le Maire : Oui mais toutes les demandes ne peuvent pas être acceptées, voilà. Nous avons des moyens que vous connaissez, qui ne sont pas en baisse, mais qui ne permettent pas de répondre à toutes les demandes, c'est impossible.

Mme RAMBAUT : Parce que dans les écoles, on a énormément de remontées d'enseignants qui ont besoin de sorties...

M. le Maire : On n'a pas diminué la réponse aux écoles. Ce n'est pas parce qu'elles ont beaucoup de demandes qu'elles auront toujours des réponses favorables. Mais non, on a maintenu l'offre de services.

Mme RAMBAUT : Vous la maintenez pour l'instant, il y a quelques années, il y avait beaucoup plus de possibilités de sorties de cars.

M. le Maire : Non.

Mme RAMBAUT : Et pour les enseignants, c'est vraiment une question.

M. le Maire : Non, c'était peut-être mieux avant mais c'est comme ça. Écoutez, je remarque quand même que vous trouviez que c'était bien avant. C'était nous déjà à l'époque.

Mme RAMBAUT : Non mais ce qu'il y a, c'est qu'au cours du temps, on s'est aperçu que vous diminuez l'offre de cars un peu partout.

M. le Maire : Non, on ne diminue pas...

Mme RAMBAUT : Et c'est un problème pour les enseignants pour s'organiser dans des conditions compliquées.

M. le Maire : Ecoutez, cela m'étonne que ce soit des écologistes comme vous qui défendiez les cars !

Mme RAMBAUT : Mais de toute façon, ce qui se passe, c'est que ça ne change rien, ils doivent se déplacer d'une autre façon...

M. le Maire : Voilà, pas en cars....

Mme RAMBAUT : Avec du covoiturage...

M. le Maire : Mais pas avec du gasoil, voyons, ce n'est pas bien ! Vous devriez quand même consommer moins, avec moins de carburant, moins d'émissions de gaz à effets de serre, non ce n'est pas bien... Allez, une autre question ? Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : Sur la DIS 27, il s'agit d'un marché de travaux notamment pour le lot numéro 1 sur l'entretien de la voirie, alors on a eu beaucoup de remontées récemment d'habitants qui sont mécontents. Jusque-là vous

nous aviez expliqué que vous vouliez conserver la compétence voirie au niveau de la Ville plutôt que de la transférer comme les autres Villes du Territoire, pour être plus réactifs sur les travaux de voirie. Or depuis notamment le mois de décembre, sur certains trottoirs les trous ne sont pas rebouchés et donc on se demande quel est l'intérêt, surtout que jusque-là la Ville était relativement prompte à re-goudronner les trottoirs,

M. le Maire : Merci pour les compliments pour le passé. Merci.

M. MAUGER : Et maintenant, vous attendez que les entreprises le fassent, et ça traîne et on est passé d'un marché qui il y a cinq ans était d'un montant de 9 M€ maximum à 900.000 € aujourd'hui.

Alors on sait que la Ville est plutôt en période de disette, pourquoi est-ce que dans ce cas-là vous ne transférez pas la compétence au Territoire ? La question se pose de nouveau.

M. le Maire : Les trottoirs ont été abîmés par les travaux des concessionnaires, c'est à eux de faire le nécessaire, pas à nous. Voilà c'est tout ! Ils le feront, mais ils ont du retard, eux.

M. MAUGER : Depuis le mois de décembre dernier.

M. le Maire : Oh non, il ne faut pas exagérer ! Mais les concessionnaires effectivement tardent à faire leur travail.

M. MAUGER : Et pourquoi est-ce que la Ville est passée d'un marché maximum de 9 M€ à seulement 900.000 € ?

M. le Maire : Parce que c'était 9 millions pour 10 ans peut-être, en tout cas ce n'était pas pour un an. Et on n'a jamais dépensé plus de 600.000 € pour le bail de voirie...

M. MAUGER : C'était pour cinq ans.

M. le Maire : On n'a jamais dépassé plus de 600.000 € par an, et ce ne sera pas supérieur. Y a-t-il d'autres questions ? Madame Huard.

Mme HUARD : Bonsoir chers collègues. C'est à propos des DIS 19 et 20 qui concernent la mise à disposition de salles pour des activités culturelles à Guillebaud. C'est une très bonne chose parce qu'il y a une vraie demande des habitants du quartier, mais pour savoir exactement quelle est l'offre, c'est beaucoup plus compliqué, on a trouvé vraiment en cherchant qu'il y avait du yoga, de la gymnastique, ici on a de la peinture, là de la danse, mais c'est une information qui est très dispersée parce que c'est chaque fois des associations différentes qui proposent ces activités. Au Ccosy, l'information est centralisée par le programme du Ccosy et on se demandait si la Ville ne pourrait pas éditer un programme par quartier des activités proposées, ce qui faciliterait l'information des habitants ? Et en fait, au final cela fait quand même peu d'activités pour ce quartier qui est assez excentré. Nous on rappelle qu'on a une proposition : créer une véritable Maison de quartier puisqu'il y a des locaux disponibles pour développer le lien social et l'accès au sport et à la culture.

Et on fait également observer que pour toutes ces associations, à chaque fois il y a une adhésion, et que par contre, dans certaines villes, quand on a un centre social ou une Maison de la Culture, on peut accéder à plusieurs activités avec une seule adhésion. Ce serait plus économique pour les habitants et les usagers.

M. le Maire : Vous devriez habiter à Fresnes.

Mme HUARD : Ah oui, effectivement à Fresnes il y a une Maison de la Culture.

M. le Maire : Eh oui, c'est bien mieux à Fresnes !

Mme HUARD : Oui effectivement, il y a une Maison de la Culture assez proche de nos quartiers et on peut y aller également, c'est vrai.

M. le Maire : Eh oui ? Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, M. Doyen.

M. DOYEN : Merci, bonsoir à tous. Vous êtes en forme Monsieur le Maire ce soir, je le remarque ! Ma question est sur la DIS 82 qui est le renouvellement de la ligne de trésorerie pour 10 millions auprès de la Banque Postale : où en sommes-nous sur la consommation de cette ligne et d'ailleurs des autres lignes d'une façon générale ? On en avait parlé au mois de juin, vous nous aviez donné le chiffre. Est-ce que vous pouvez nous donner l'actualisation d'aujourd'hui ?

M. le Maire : C'est une question à poser à la commission Finances.

M. DOYEN : Je suis navré mais on n'en a pas parlé

M. le Maire : Pour moi, en tout cas, nous n'avons pas augmenté notre capacité de financement, elle est de 40 millions au total, ça n'a pas changé. Et les chiffres de consommation varient tous les jours, certains jours ils baissent mais au maximum c'est 40 millions.

M. DOYEN : Mais juste une fourchette, une fourchette approximative ?

M. le Maire : 30 millions.

M. DOYEN : Très bien. Parfait.

M. MAUGER : Pour la DIS 64, il s'agit de refaire l'étanchéité des toitures de l'hôtel de ville et du cinéma Le Sélect. Ces travaux vont précéder, vous nous l'avez expliqué en commission, la pose de panneaux solaires...

M. le Maire : Ils comportent la pose de panneaux solaires.

M. MAUGER : Alors nous sommes évidemment tout à fait favorables à la pose de panneaux solaires, et nous observons qu'après avoir abandonné le marché global de performance énergétique, vous envisagez des opérations partielles qui font notamment l'impasse sur la rénovation « enveloppe » des bâtiments. Donc d'une part ces bâtiments se dégradent, c'est le cas de l'Hôtel-de-Ville, mais aussi de l'ancien tribunal puisque les deux maintenant sont couverts de filets ; et par ailleurs, ces bâtiments ont souvent une isolation qui est imparfaite. Donc cela veut dire que l'on va refaire, on va avoir une nouvelle source d'énergie certes décarbonée mais en revanche on ne va pas baisser la consommation énergétique du bâtiment.

M. le Maire : Si.

M. MAUGER : Pas avec des panneaux solaires en tout cas.

M. le Maire : Non mais attendez, l'Hôtel-de-Ville n'est pas prévu pour le moment, de toute façon il n'était pas prévu dans le marché dont vous parlez.

M. MAUGER : Si, il était dans votre document 2023, il y avait l'hôtel de ville en plus des écoles, il y était...

M. le Maire : C'était les écoles, uniquement les écoles.

M. MAUGER : Non.

M. le Maire : L'Hôtel-de-Ville n'y était pas, il n'était pas prévu mais il sera dans les prochains programmes, pour le moment on est aux écoles. On commence l'école La Fontaine, on va continuer avec les autres écoles, mais le programme que l'on avait prévu de faire dans le marché global en sept à huit ans, on va le faire en 10 à 12 ans du fait du manque de ressources... Voilà. C'est prévu, c'est un programme de rénovation énergétique qui comprend l'ensemble, les toits, mais également l'ensemble des murs.

M. MAUGER : Non, pas l'enveloppe des bâtiments par contre. On a eu la présentation en commission Transition Ecologique, on nous a bien expliqué que dans les bâtiments, que ce soit le Sélect, que ce soit l'Hôtel-de-Ville, que ce soit les deux bâtiments du boulevard Pierre Brossolette, il n'y aurait pas d'isolation des murs...

M. le Maire : Oui, je parle des écoles. Le programme concerne les écoles.

M. MAUGER : Mais là, la DIS 64, c'est l'hôtel de Ville Monsieur le Maire.

M. le Maire : Non, sur l'hôtel de ville il s'agit uniquement comme au cinéma de poser des panneaux solaires. Et pour poser des panneaux solaires, il faut renforcer l'étanchéité du toit. C'est tout. Là, il ne s'agit que de cela. Mais le programme de rénovation énergétique c'est d'abord les écoles, et les écoles, c'est d'abord l'école La Fontaine que l'on va commencer bientôt pour un programme de 2,5 M€.

M. MAUGER : D'accord, donc ça va être beaucoup plus.

M. le Maire : Et là on aura tout. Ce que l'on avait prévu de faire dans le cadre du marché global de performance, on le fera école par école, et pour l'école La Fontaine, on le fera dès l'an prochain.

M. MAUGER : Mais l'an prochain...

M. le Maire : Et l'école La Fontaine sera rénovée comme on envisageait de le faire en 2023. Ce programme, on le fait désormais de manière moins rapide que prévu parce qu'effectivement les ressources ne sont pas là.

M. MAUGER : D'accord mais il y a aussi des choix qui sont faits par exemple sur le boulevard Pierre Brossolette, c'est de ne pas isoler les bâtiments.

M. le Maire : Il y a quoi sur le boulevard Brossolette ?

M. MAUGER : Alors il y a le RAM...

M. le Maire : Non, le RAM n'est pas au programme non plus.

M. MAUGER : Ah si ! Dans la commission écologique...

M. le Maire : Non, écoutez, vous mélangez les choses du programme !

M. MAUGER : Mais à la commission...

M. le Maire : Ecoutez, je n'étais pas à votre commission mais le programme, ce sont les écoles.

M. MAUGER : Non mais là on ne parle pas de la même chose.

M. le Maire : Non, on ne parle pas de la même chose. Le marché global de performance, c'était les écoles.

M. MAUGER : Ce qui nous a été présenté notamment à prix prohibitifs, 2000 € du mètre carré, c'est une rénovation de l'une des maisons qui abrite des services municipaux boulevard Pierre Brossolette, 2000 € du mètre carré alors même que l'enveloppe thermique ne sera pas isolée. Voilà. Il y a des choix qui sont faits.

M. le Maire : Ecoutez, notre programme ce sera les écoles, et d'abord l'école La Fontaine. Voilà. C'est tout.

M. MAUGER : Un programme au ralenti.

M. le Maire : Voilà. Monsieur Bessenay ?

M. BESSENAY : Je voudrais juste revenir sur la DIS 27 concernant la voirie. En commission Urbanisme, on a eu une présentation très intéressante des différents types de rénovation. Il y a des opérations lourdes qui sont lancées et évidemment avec des budgets plus conséquents tels que ce qui a été fait sur la rue de l'Eglise et en fait la

question que l'on a posée était : Quand serait « requalifiée » -c'est le terme je crois- la rue des Rabats ? Il nous a été dit : « ça va être long, il faudrait que ce soit fait en deux ou trois phases... » Alors on comprend bien par rapport aux contraintes de circulation et à la longueur de la rue, la question que l'on se pose c'est quand ces travaux vont-ils pouvoir démarrer parce que les riverains sont très impatients ?

M. le Maire : Oui alors avant de reconstruire totalement la rue des Rabats, il faut préalablement enfouir les réseaux qui actuellement ne sont pas en état. Je crois en l'occurrence que c'est celui de l'assainissement, ou du gaz, de toute façon il y aura des travaux à faire préalablement. En l'occurrence, si c'est l'assainissement, c'est le Territoire qui va être appelé à rénover l'ensemble du réseau des Rabats et là aussi, comme il y a 1,5 km à faire, cela risque d'être long. C'est pour cela que ce qu'il faut dire à vos habitants, -c'est ce que je leur dis moi-même lorsque je les rencontre-, c'est qu'il faut attendre. La rue est tellement longue, tellement difficile, et tellement en mauvais état, il y a tellement de travaux à faire que l'attente va être assez longue du fait de la nécessité qu'il faut faire d'abord les réseaux.

M. BESSENAY : D'où l'intérêt de le faire par phase peut-être là aussi ?

M. le Maire : Oui effectivement, par phase. Le problème, c'est que les réseaux aussi sont à faire et par phase. Et c'est un préalable. Mais on le fera et l'avenue Léon Blum aussi est à reconstruire. Elle est prévue pour

les prochaines années. C'est pareil, cela va être assez long. Pour l'avenue Léon Blum, il faut attendre effectivement que les travaux de construction de la bibliothèque soient terminés.

Mme HUARD : Ma question porte sur la DIS 39 concernant une subvention de l'ARS pour la Maison des Familles. C'est une subvention de 14.000 €. En commission Solidarités il nous avait été annoncé une autre subvention de l'ARS de 28.000 € pour la réalisation d'une enquête sur les besoins de santé dans le quartier du Noyer Doré, pour orienter le contenu de la Maison de Santé qui vous annoncez, là, il s'agit d'une autre subvention et nous souhaiterions recevoir la convention avec l'ARS qui concerne cette subvention.

Alors pourquoi cette demande ? Parce qu'en commission on avait l'impression que ni la méthodologie ni le cahier des charges n'étaient définis ; pour ma part je m'étonne que vous en soyez encore au stade d'une enquête sur ces besoins de santé puisque dès 2021 l'analyse des besoins sociaux du CCAS pointait des inégalités de santé sur le Territoire, notamment elle relevait que seulement 11 % des habitants du Noyer Doré sont couverts par la CMU contre 4 % en moyenne à Antony, que 30 % sont sous le seuil de pauvreté, et que deux habitants sur cinq des QPV renoncent aux soins pour des raisons économiques, un renoncement qui d'ailleurs est de plus en plus grand vu le coût des dépenses des soins de santé avec des dépassements d'honoraires.

Et on a également des données des observatoires nationaux qui convergent avec le diagnostic qui a été fait avec le nouveau Contrat de Ville sur la plus grande occurrence de maladies chroniques, de troubles psychologiques, en lien avec les inégalités socio-économiques sur ce territoire. C'est pourquoi il nous paraît urgent de mettre sur pied un véritable centre de santé publique pluriprofessionnel qui pourra être le support des politiques globales de santé et de prévention sur ce territoire en proposant une offre élargie de professionnels médicaux et paramédicaux accessibles en tiers-payant intégral.

M. le Maire : Bien. Monsieur Ben Abdallah d'abord pour commencer à vous répondre.

M. BEN ABDALLAH : Sur les aspects administratifs et sur cette convention à proprement parler, je laisserai parler mon collègue Ioannis Vouldoukis avec qui nous avons travaillé sur ce sujet. En revanche je voudrais reprendre quelques points que vous avez évoqués, notamment sur l'aspect tardif de ce diagnostic :

Comme on vous l'avait expliqué en commission, en fait le sujet aujourd'hui c'est d'affiner notre offre. La Ville d'Antony est en mouvement sur les sujets de santé notamment à destination du Noyer Doré depuis très longtemps ; vous savez que déjà dans le mandat précédent il y avait eu des travaux sur tout ce qui était question de santé mentale, il y a même eu la création d'un conseil de santé mentale, il y a eu tout un travail, je pense qu'on a eu

l'occasion souvent d'en discuter ; il y a un travail aussi qui est fait sur le centre des Baconnets, sur l'ancien centre Croix-Rouge qui va devenir une Maison de Santé avec des recrutements de professionnels qui sont en cours. Aujourd'hui, ce qui a guidé l'action de l'exécutif, c'est d'abord de se dire que nous allons avoir beaucoup moins de moyens. Nous sommes, comme je vous l'ai indiqué dans la commission, dans une phase de réduction des ressources au niveau national, et donc la première chose qu'il convient de faire, c'est non pas de redécouvrir la situation de santé de nos habitants du Noyer Doré que nous connaissons via nos professionnels, c'est d'affiner notre offre. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, il faut être en capacité de cerner exactement quelles sont les problématiques actuelles auxquelles font face nos populations, leur vulnérabilité et autres, ne serait-ce que pour affiner nos recrutements de professionnels sur le quartier.

Sur la partie convention, la démarche est dans une logique après signature du Contrat Engagement Quartier, c'est une démarche d'amplification, je dirais aussi un travail où l'on cherche à affiner l'offre, mais ce n'est pas une découverte des problématiques qui ont été documentées lors de l'évaluation du Contrat de Ville que vous avez connue il y a deux ans, et qui ont été écrites noir sur blanc dans le Contrat Engagement Quartier. Donc là il n'y a aucune découverte. Je dirais qu'en fait il y a un travail aujourd'hui de finesse stratégique. Et je laisse la parole à mon collègue

Ioannis sur les questions relatives à cette convention de santé en particulier.

M. VOULDOUKIS : C'est clair, on est fiers, on est contents que l'ARS nous fasse confiance sur ces projets-là. C'est un projet qui tend à intégrer la santé aux quartiers prioritaires de la Ville. C'est simple. Notre objectif ? Renforcer la cohésion sociale, améliorer la santé globale des habitants des quartiers prioritaires, déployer une approche coordonnée de la prévention, c'est là-dessus qu'est basée cette demande qui a été approuvée par les spécialistes de l'ARS. En même temps renforcer le dépistage, faire éventuellement la réalisation d'une enquête complète, oui, pourquoi pas, pour voir vraiment les faiblesses et les points forts, et d'autre part déployer aussi d'une manière coordonnée l'accès aux soins. L'accès aux soins qui va se baser autour de notre MSP, Maison de Santé pluridisciplinaire, pour préparer le terrain d'une manière cohérente, dans un quartier qui demande aussi une politique cohérente, politique de la Ville avec une articulation très dynamique qui est la santé. C'est ça, c'est simple. Donc une convention, elle est en cours, vous allez la voir, et il y aura la réalisation d'une enquête très, très spécifique sur ce quartier-là autour de la santé, je ne parle pas là de la politique de la Ville, c'est juste la santé.

Il y aura donc une organisation d'événements préventifs et de sensibilisation sur le quartier, cela veut dire quoi ? Cela veut dire santé mentale, nutrition, activité physique, prévention des addictions, tout cela

c'est prévu. Et d'autre part il y a une promotion de la santé mentale qui nous intéresse tous, elle est comme on dit « prioritaire » en France, la santé mentale. Notre objectif est d'améliorer aussi dans ce quartier la santé sexuelle des jeunes, parce qu'on sait bien qu'il y a des liens, santé mentale et sexualité, d'où l'intérêt de faire un diagnostic spécifique ; et l'ARS nous fait confiance et nous finance, et j'espère qu'il y aura d'autres financements pour aller jusqu'au bout de cette stratégie sur la santé mentale des habitants ; et à partir de là on pourra définir tout ce qui est stress psychologique et physique afin de pouvoir accompagner d'une manière adaptée les habitants du quartier. Voilà l'objectif. Et tout ceci autour d'un projet que vous connaissez, on en parle souvent, qui est la MSP.

Donc on met en osmose si vous voulez deux paramètres qui se lient étroitement. Bien entendu des moyens sont nécessaires aujourd'hui pour aller jusqu'au bout de ce projet-là. Dans ce projet il y a aussi une éventuelle formation des habitants des logements sociaux dans ces quartiers. On va essayer d'aller jusqu'au bout, créons un service, enfin un dispositif sentinelle capable vraiment de définir où il y a des faiblesses et comment on peut intervenir de manière beaucoup plus efficace. Ne perdons pas de temps. On n'a pas le temps. Et ça on le fera. La décision est prise et l'ARS nous fait confiance. Merci.

M. le Maire : Madame Galli peut-être aussi ?

Mme GALLI : Madame Huard vous avez des questions sur la subvention demandée à l'ARS pour la Maison des Familles ou bien cela concerne uniquement la politique de la Ville ?

Mme HUARD : La décision retraçait effectivement les actions liées à la Maison des Familles.

Mme GALLI : Mais ce sont deux questions différentes, l'ARS et les subventions pour la Maison des Familles...

Mme HUARD : Oui, en commission il était difficile de savoir si les deux étaient liées ou pas.

Mme GALLI : Non, pas du tout, elles ne sont pas du tout liées.

Mme HUARD : Oui, maintenant les explications sont claires, ce n'est pas lié.

Mme GALLI : Non, ce n'est pas lié.

M. VOULDOUKIS : Ce sont deux conventions complètement à part.

Mme GALLI : Et ce sont deux subventions assez innovantes de l'ARS qui permet à la Maison des Familles d'obtenir une subvention pour des projets autour de la parentalité et de l'observation précoce des trajectoires de développement des enfants. Et donc la Maison des Familles a reçu deux subventions différentes, chacune à hauteur de 7.000 €, pour deux actions bien précises. Voilà, c'est grâce au Pôle Ressources de la Maison des Familles.

M. MAUGER : Alors je vais reprendre l'expression de notre collègue, M. Vouldoukis : «Ne perdons pas de temps ». Nous, on est absolument d'accord. Cela fait depuis 2021 que l'on sait que la Croix-Rouge se retirait du Noyer Doré et donc là, la problématique est : à quel horizon est-ce que l'on va enfin offrir des services de santé dignes de ce nom aux habitants du Noyer Doré ? Voilà, cela fait depuis 2021 qu'on le demande. Là on en est encore à faire une enquête de santé... Alors à quel moment est-ce qu'on va leur offrir les services ?

M. VOULDOUKIS : Non, ce n'est pas lié. La MSP c'est un autre projet, d'ailleurs il est défini, la Croix-Rouge nous a abandonnés, elle est partie, on fait tout ce qui est possible avec nos moyens, ça y est, la MSP va être vraiment fonctionnelle, et on va vraiment l'enrichir, aucun souci, mais on renforce aussi cette cohésion Santé, avec comme je le disais une articulation dynamique de cette politique de la Ville dans ces quartiers, et tout cela demande des efforts complémentaires. Dans le reste d'Antony on a quand même plus de moyens, n'est-ce pas, sur le plan santé. Ok ? Donc on doit intervenir d'une manière plus efficace. Et on doit le faire de manière coordonnée, réfléchie, et pour cela, on a besoin de moyens. Et on le fait. Depuis 24 ans, c'est comme ça que cela se passe, il faut au moins savoir où l'on met nos pieds, comment on travaille. Là, la Croix-Rouge est partie.

M. MAUGER : On nous a quand même expliqué en commission que ce financement de l'ARS pour une enquête de santé, c'était le moyen sans

doute d'obtenir des financements derrière pour la Maison de Santé pluridisciplinaire, donc l'affaire est complètement liée.

M. VOULDOUKIS : C'est en cours aussi, les moyens pour la MSP sont prévus pour bien doter cette MSP avec des praticiens et des médecins qui vont vraiment équiper cette Maison de Santé pluridisciplinaire. Mais en même temps, parallèlement, comme je le disais tout à l'heure, oui on a des aides pour renforcer un peu notre dispositif autour de cette MSP en prenant en considération cette politique de la Ville que nous mettons en place depuis longtemps.

M. MAUGER : Donc on est d'accord avec vous, ne perdez plus de temps.

M. le Maire : Eh bien écoutez, si vous trouvez les médecins plus vite que nous, allez-y ! C'est le sujet, on attend un nouveau généraliste. Pour l'instant on a un généraliste, on en attend un deuxième et quand on aura un deuxième généraliste, on aura la MSP ; c'est la condition, il faut avoir deux généralistes. Sachez que c'est le plus dur à trouver en ce moment, les généralistes. Donc on attend, on essaye de trouver ce généraliste et dès qu'on l'aura il y aura une MSP. M. Ben Abdallah, tu voulais la parole.

M. BEN ABDALLAH : Non, pas spécialement Monsieur le Maire, mais juste pour dire : pour le coup expliquer que l'on perd du temps sur les questions de santé, cela ne me paraît pas du tout approprié par rapport à ce qui a été fait et par rapport au bilan que vous avez reçu. Je crois au contraire qu'il y a une mobilisation des moyens. Mais après, il faut aussi

avoir l'objectivité d'expliquer quelle est la situation aujourd'hui en termes de professionnels de santé, même au niveau national. C'est extrêmement difficile, et vous le savez, et dans toutes les communes. Donc en fait je trouve que pour l'instant, aujourd'hui il y a une mobilisation qui est forte, je ne vois pas où est la perte de temps. Cela ne me paraît franchement pas du tout objectif.

M. KALONJI (s'adressant à une personne dans le public) : J'appelle un peu l'attention de tous, et je dirais un peu le sérieux de tout le monde. Nous sommes au fond de la salle, et Monsieur s'il vous plaît, je pense que vous êtes convié comme tout le monde, nous suivons le conseil municipal en toute sérénité, je vous remercie de bien vouloir respecter les mêmes règles.

Le Monsieur interpellé dans la salle : « Vous acceptez le public quand il est docile, c'est ça ? »

M. KALONJI : Non Monsieur, nous ne sommes pas là pour vous injurier mais vous n'arrêtez pas ! S'il vous plaît.

La personne interpellée dans la salle : Mais je fais des commentaires, et on a le droit de faire des commentaires !

M. le Maire : Non ! Quand vous étiez au conseil municipal vous en aviez le droit, mais c'était il y a 40 ans.

Ecoutez, on ne va pas faire évacuer la salle, on veut être tranquilles. Qui est-ce qui a des questions encore et on passe au point suivant. Il n'y en a

plus ? Donc on passe au point suivant qui est la liste des déclarations d'intention d'aliéner, y a-t-il des questions sur les DIA ?

- Liste des déclarations d'aliéner.

Mme RAMBAUT : Sur les DIA, page 1, la vente de l'appartement de 8,85 mètres carrés, c'est la question essentielle des petites surfaces que l'on retrouve aussi pages 5 et 6 et le sujet du permis de louer. A l'occasion de ventes de petites surfaces, la mairie voit passer des DIA de très petites surfaces qui ne peuvent pas être des logements décents, comment résolvez-vous le problème de permis de louer soumis à Vallée Sud Grand Paris ? Comment procédez-vous pour informer Vallée Sud Grand Paris qui dispose de la compétence pour que ces logements qui sont souvent indécents ne se retrouvent pas sur le marché de la location ?

M. le Maire : Il n'y a pas eu de signalement pour nous de logement indécent. Si on nous signale un logement indécent, eh bien on le traitera. Mais pour le moment, on n'a pas eu de dénonciation. Et pourtant ici il y a des gens qui connaissent bien La Fontaine ... Allez, on passe au point suivant.

M. MAUGER : Là il s'agit bien d'un logement indécent, il ne fait pas 9 m² ce logement, il n'y a aucun doute là-dessus !

M. le Maire : Non ! Ce n'est pas forcément indécent ! Il n'a pas le droit d'être loué mais c'est tout.

M. MAUGER : La question, c'est qu'en fait vous vous renvoyez la balle entre la Ville et le Territoire.

M. le Maire : Non !

M. MAUGER : Ah ben si, on nous a dit...

M. le Maire : Non.

M. MAUGER : On nous a dit en commission que la Ville a bien fait sa demande pour passer du régime de déclaration préalable au régime d'autorisation et que le Territoire aurait répondu à la Ville au mois de mai dernier qu'il n'avait pas forcément les moyens humains d'élargir ce dispositif à la Ville d'Antony. Hier il y avait des commissions territoriales, j'ai posé la question, et on m'a répondu, c'est le Directeur général des services de Vallée Sud qui m'a dit « On n'a pas de demande de la Ville d'Antony en ce sens, si jamais il y avait une demande, on pourvoirait à ce service et il y aurait une compensation financière de la part de la Ville d'Antony ». Donc moi je n'arrive pas à comprendre : en commission municipale à Antony on me dit : « Oui, on a fait cette demande et on va passer au régime d'autorisation », et au Territoire on me dit « Non, la Ville d'Antony n'a pas fait cette demande ». Alors où est-ce qu'on en est ?

M. le Maire : Eh bien écoutez on la fera. Si effectivement elle n'est pas faite, on la fera.

M. MAUGER : C'est incompréhensible ! Finalement, on n'arrive pas à démêler le vrai du faux dans ce qu'on nous raconte.

Mme PRECETTI : Il n'y a pas du vrai et du faux...

M. MAUGER : Ah si, c'est contradictoire !

Mme PRECETTI : En fait il y a différentes démarches qui sont en cours, et ce que l'on vous a répondu également en commission, c'est que la Ville reste très attentive à toutes ces ventes de petits logements. Eventuellement elle les visite même pour pouvoir les avoir... j'ai envie de dire « à l'œil » et réagir en cas de besoin.

M. MAUGER : Et est-ce que la Ville l'a déjà fait ?

Mme PRECETTI : Ce genre de démarche ? Oui, elle l'a déjà fait.

M. MAUGER : Est-ce qu'elle a déjà réagi ?

Mme PRECETTI : Elle a déjà réagi, oui.

M. MAUGER : D'accord. Très bien.

M. le Maire : D'autres questions ?

Mme RAMBAUT : Oui, toujours page 1, sur le commerce, l'ancien Clafoutis rue Auguste Mounié, rue emblématique du centre-ville, avec des tentatives de vente successives, la rue est victime de son succès, elle voit les loyers flamber, résultat : les commerces peinent à s'installer et le turnover est constant.

M. le Maire : Vous disiez quelle vente ?

Mme RAMBAUT : La vente du 1, 2, 3 rue Auguste Mounié. L'ancien commerce Clafoutis.

Mme PRECETTI : On vous a répondu aussi.

Mme RAMBAUT : Oui, vous nous avez répondu mais justement, parallèlement il y a des zones comme Fontaine-Mouton ou Pajeaud qui attendent toujours une vraie rénovation ; quant au quartier Jean Zay, les rideaux restent baissés... Avez-vous une politique cohérente... ?

Mme PRECETTI : Attendez, je peux déjà répondre s'il vous plaît ? Déjà sur le fait qu'on en a discuté lors de la commission, on vous a expliqué ce qu'il en retournait pour ce dossier en particulier, puisque c'est une DIA qui repasse, voilà. La première vente ne s'est pas faite, c'est une deuxième voire une troisième vente qui tente de se faire. C'est un particulier qui rachète l'ensemble, qui a un projet derrière. On vous a répondu là-dessus, je ne vois pas le rapport avec tout ce que vous venez de dire.

Mme RAMBAUT : Non mais ce qui se passe, c'est qu'au centre-ville vous nous avez bien expliqué qu'il y avait des prix excessifs sur la rue Mounié et que cela crée des problèmes au niveau des commerces et de la création de commerces.

Mme PRECETTI : Cela c'est vous qui le dites, vous élucubrez des choses mais je n'ai pas entendu cela, moi, en commission. Je ne sais pas d'où c'est venu. On n'a absolument pas parlé de cela en commission. En commission, on vous a juste expliqué quelle était cette vente puisque vous nous avez posé une question sur ce projet. Mais tout le reste...

Mme RAMBAUT : Ah oui, c'était en commission Commerces.

Mme VERET : C'était en commission Commerces. Pour Jean Zay, Madame, je vous réponds pour Jean Zay, cela avance beaucoup plus vite parce que c'était un petit peu bloqué à un moment et maintenant nous avons déjà plusieurs signatures de faites, et donc en fin d'année il y a des commerces qui vont ouvrir, qui sont signés, les travaux vont commencer en octobre et il y en a déjà quelques-uns qui vont ouvrir en fin d'année. Donc ça avance gentiment, mais on est sûrs d'avoir des commerces qui vont ouvrir ; vous étiez inquiète et nous aussi d'ailleurs, et maintenant nous avons des porteurs de projets qui ont signé et qui vont arriver dont un coiffeur, nous avons déjà la Maison de Vélo, elle n'arrivera qu'en 2026 mais elle arrive en janvier 2026, nous avons la Maison du Sport qui va ouvrir, nous avons également un traiteur italien qui va ouvrir, donc voyez, je peux vous en parler. On a plusieurs commerces qui ouvrent ; on a aussi une brasserie qui est en cours. Si elle a son crédit, ce sera aussi à ouvrir en début d'année prochaine, peut-être en fin d'année s'il peut faire ses travaux. Voilà. On s'occupe de Jean Zay.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur Mauger.

M. MAUGER : En matière de logement, on a l'habitude que Monsieur Legrand sorte de la salle et comme ça va être le cas pour la délibération n°1, du coup on n'a pas l'occasion de poser nos questions à Monsieur Legrand...

M. le Maire : Ah oui c'est dommage...

M. MAUGER : Est-ce qu'on pourrait avoir une commission logement avant le conseil municipal du mois de novembre ? Par exemple pour savoir où en est le conventionnement des tours Pajeaud ? Où en est le conventionnement des logements In'li dont on va parler tout à l'heure ? Comme vous n'aurez pas l'occasion de nous répondre, peut-être que vous pouvez nous donner ces nouvelles dès maintenant ?

M. LEGRAND : On les donnera au mois de novembre.

M. le Maire : Au mois de novembre.

M. LEGRAND : On aura une commission.

M. MAUGER : Très bien.

M. le Maire : S'il n'y a plus de questions sur les DIA, je vais répondre aux deux questions posées par le groupe Antony Terre Citoyenne.

La première question concerne les actions menées par la Ville sur l'éclairage public nocturne, parce que l'éclairage diurne, il n'y en a pas beaucoup.

« Monsieur le Maire,

Notre groupe municipal Antony Terre citoyenne souhaite vous interroger sur les actions menées par la Ville en matière d'éclairage nocturne.

L'éclairage public joue un rôle essentiel dans nos villes et, au-delà des enjeux énergétiques, soulève également des questions écologiques et sociales majeures.

Sur le plan environnemental, la lumière artificielle perturbe les écosystèmes nocturnes. On estime que cette pollution lumineuse est la deuxième cause de l'effondrement du nombre d'insectes et d'oiseaux dans le monde. Socialement, l'éclairage influence le sentiment de sécurité, l'accessibilité des espaces publics — en particulier pour les femmes — et la qualité de vie des habitants, par exemple en matière de sommeil. Trouver un équilibre entre sobriété lumineuse, préservation de la biodiversité et sécurité urbaine est donc un enjeu central pour les politiques publiques locales.

Le nouveau Schéma Directeur de la Région Île-de-France préconise l'établissement d'une « trame noire pour lutter contre la pollution lumineuse ». Il s'agit d'éteindre l'éclairage artificiel nocturne pour préserver les corridors écologiques. Selon le baromètre 2023 publié par Enedis, 80 % des maires éteignent l'éclairage public après 22h et 71 % des citoyens y sont favorables.

Les exemples de Lyon et Strasbourg montrent qu'il est concrètement possible de concilier sobriété énergétique, préservation de la biodiversité et sécurité urbaine. De plus en plus de villes des Hauts-de-Seine s'y mettent aussi, alors pourquoi pas Antony ?

Les trames noires favorisent le retour des prédateurs des moustiques, comme les grenouilles et les chauves-souris. Elles favorisent aussi le retour des prédateurs des rats, comme les chouettes, les hiboux, les

renards. Vous le voyez, il s'agit de préserver les équilibres écologiques et d'éviter la prolifération d'autres espèces qui nuisent à la santé et que nous ne connaissons que trop bien à Antony.

Pour avancer sur ce sujet, la Ville participe-t-elle à l'opération nationale Le Jour de la Nuit, qui sensibilise à la pollution lumineuse et à la biodiversité nocturne ?

Une réflexion est-elle engagée sur la mise en place d'une trame noire, visant à cartographier les zones d'obscurité pour préserver les corridors écologiques nocturnes ?

Des mesures d'évaluation de la pollution lumineuse sont-elles en cours ou envisagées, notamment via des capteurs ou des partenariats scientifiques ?

Par ailleurs, le Règlement local de publicité indique que les dispositifs lumineux doivent être éteints entre 23h et 7h du matin. Cela concerne les publicités et les enseignes lumineuses, ainsi que les vitrines de commerces et l'éclairage intérieur visible depuis la voie publique.

Tous les commerces de notre ville ne semblent pas se conformer à cette réglementation. Quelles sont les actions de sensibilisation menées pour limiter la publicité lumineuse et les vitrines éclairées la nuit ?

Enfin, selon l'étude « Vécu et ressenti en matière de sécurité », publiée l'an dernier par le Ministère de l'Intérieur, 27 % des femmes déclarent

renoncer à sortir seules de chez elles, contre seulement 7 % des hommes. Ce sentiment d'insécurité est amplifié la nuit, par des représentations sociales du nocturne, qui associent obscurité et danger.

La Ville dispose-t-elle de données sur l'incidence de l'éclairage nocturne sur le sentiment d'insécurité ou les faits de délinquance, afin de concilier sobriété lumineuse et sécurité ?

Enfin, comment sont pris en compte les enjeux d'accessibilité, de mobilité et de sécurité dans les espaces publics la nuit, dans le cadre de l'aménagement lumineux ?

En vous remerciant par avance de vos réponses, le groupe municipal Antony Terre citoyenne vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes.

David Mauger, pour le groupe »

M. le Maire : Voici ma réponse :

« De tout temps, il a été considéré que l'obscurité favorisait la criminalité et, généralement, toutes les activités qui ont de bonnes raisons de vouloir passer inaperçues. C'est pourquoi, depuis le Moyen-Age, les villes se sont efforcées d'éclairer le mieux possible leur espace public, avec des flambeaux, des torches, puis des becs de gaz et enfin l'éclairage électrique, pour assurer leur sécurité. Il fut un

temps, pas si lointain, où on célébrait « Paris, ville lumière » et où New York se félicitait des lumières de « Times Square ».

Mais on s'est aperçu, depuis quelques années, c'est ce que vous indiquez, que la lumière artificielle perturbait, non seulement la vie des délinquants, mais aussi celle des insectes, du moins ceux qui sortent la nuit, et, de ce fait, des oiseaux et des chauves-souris qui s'en nourrissent. Cette constatation, mais surtout la hausse du prix de l'énergie intervenue en 2022, a conduit certaines villes, surtout en Province, à éteindre totalement leur éclairage passé une certaine heure de la nuit. Vous me proposez de suivre leur exemple.

Nous n'avons pas décidé d'éteindre notre éclairage public et nous n'en n'avons pas l'intention.

Nous considérons, en effet, que, si les premières études menées en France ne montrent pas une augmentation immédiate de la délinquance nocturne dans les villes qui ont éteint leur éclairage, elles manquent encore de recul pour démontrer que l'éclairage ne sert à rien. Ni pour les délinquants, ni pour la sécurité routière. En particulier pour les piétons et pour les cyclistes, qui sont le plus en danger dans l'obscurité.

La police estime, pour sa part, que l'absence d'éclairage lui pose problème pour ses interventions. Et, sous la pression de l'opinion

publique, beaucoup de villes qui avaient éteint leur éclairage en 2022-2023 sont revenues depuis sur leur décision, comme, près d'Antony, Meudon et Verrières-le-Buisson.

Force est de constater que notre éclairage public a réduit progressivement son impact sur l'environnement. Sa consommation d'abord. Depuis 2008 elle a été divisée par 4 grâce à l'usage des leds :

2008 : 4,3 millions de KWh

2024 : 1,05 million de KWh

Par ailleurs, les mesures prises par le gouvernement, que nous appliquons rigoureusement, ont beaucoup réduit la pollution lumineuse. Le décret de 2018 a imposé qu'il n'y ait plus de flux lumineux au-dessus de l'horizontale de la lanterne et que 75% des flux lumineux soient dirigés vers la voie à éclairer, et seulement vers la voie, pas vers les bâtiments qui la bordent.

Nous veillons également à réduire l'intensité lumineuse de nos éclairages au plus profond de la nuit, jusqu'à 58% de la puissance installée, ce qui nous a été parfois reproché, en particulier pour la rue Mounié. Et tous nos parcs, à l'exception du Square du 8 mai 1945, sont éteints la nuit.

Donc, chers collègues, nous n'allons pas jusqu'à la trame noire, nous refusons de mettre en danger nos habitants amenés à circuler la nuit,

mais, vous le voyez, notre éclairage public perturbe désormais beaucoup moins notre écosystème.

Quant à la publicité, nous avons pris, avec les villes du Territoire, un règlement local de publicité qui indique que les dispositifs lumineux doivent être éteints entre 23h00 et 7h00 du matin : il s'agit des publicités, des enseignes et des vitrines de magasins. Notre service du commerce y veille et, quand c'est nécessaire, il intervient auprès des commerçants et des entreprises concernées. »

M. le Maire : La deuxième question demande la suspension du jumelage avec Sdérot.

« Monsieur le Maire,

La ville d'Antony est jumelée depuis 1983 avec Sdérot, ville israélienne proche de la bande de Gaza. Depuis le point culminant de cette ville, comme le relatait le Monde du 21 juillet dernier, les habitants de la région viennent contempler le spectacle de Gaza dévastée par les bombardements quotidiens.

Sinistre spectacle pourtant, que le génocide perpétré envers les Palestiniens de Gaza, dénoncé par l'assemblée générale de l'ONU, et de nombreuses organisations humanitaires internationales.

Officiellement, plus de 64 000 Palestiniens de cette zone densément peuplée sont morts sous les bombardements de l'armée israélienne,

principalement des civils dont de nombreux enfants, et sans doute beaucoup d'autres victimes sont ensevelies sous les décombres.

Les survivants sont en grave danger en raison de la famine organisée par le gouvernement Netanyahu, de la destruction quasi totale des hôpitaux et des infrastructures vitales, du manque d'eau potable. De très nombreux journalistes, des personnels de santé, des humanitaires ont été ciblés par les tirs, ce qui constitue des crimes de guerre.

Le gouvernement israélien reste cependant sourd aux appels à cesser le génocide et aux résolutions votées par l'ONU qui demandent un cessez le feu immédiat, l'entrée de l'aide humanitaire sans condition, la libération des otages israéliens, le retour des réfugiés palestiniens, l'arrêt de la colonisation illégale.

Face à cette situation, nous estimons que chaque institution doit prendre ses responsabilités et manifester sa désapprobation vis-à-vis d'actes inhumains et contraires au droit international.

Notre ville a légitimement souhaité manifester sa solidarité envers les victimes de l'attaque du 7 octobre et les otages capturés par le Hamas, notamment ceux de notre ville jumelle, en affichant le drapeau israélien sur l'Hôtel de ville. Il s'est écoulé 20 mois avant que vous le retiriez, malgré nos alertes sur le génocide en train d'être commis.

Aujourd’hui, nous demandons que notre ville marque sa désapprobation vis-à-vis des autorités israéliennes pour le traitement inhumain et l’injustice commise envers les Palestiniens.

Un jumelage ne peut trouver le cadre adéquat de sa réalisation en l’absence de respect des valeurs universelles, démocratiques et humaines. S’il ne s’agit que d’un lien symbolique, maintenir le jumelage d’Antony avec Sdérot est devenu insupportable, dans le contexte du génocide qui se déroule à quelques kilomètres de cette ville.

Dans ce contexte, nous vous posons la question de la légitimité morale du jumelage avec Sdérot.

Envisagez-vous de suspendre ce jumelage avec la ville de Sdérot tant qu’un cessez-le-feu permanent ne sera pas acté, permettant la libération des otages israéliens, l'accès à l'aide humanitaire, le retour des palestiniens déplacés et réfugiés ?
Nous vous rappelons également notre demande d'établir sans attendre, un jumelage avec une ville palestinienne.

En vous remerciant par avance de vos réponses, le groupe municipal Antony Terre citoyenne vous adresse, Monsieur le Maire, l’expression de ses salutations citoyennes

David Mauger, au nom du groupe

M. le Maire : Je vous lis ma réponse :

« *Antony est jumelée depuis 1984 avec la ville israélienne de Sdérot. Sdérot, ville de 33 000 habitants, est située en lisière du désert du Néguev et à proximité immédiate de la Bande de Gaza. Cette proximité lui a valu, depuis près de 40 ans, d'être la cible de milliers de roquettes lancées par le Hamas et le Jihad Islamique, qui, malgré les mesures de protection et de sécurité, ont fait, au fil des ans, une vingtaine de victimes et ont imposé à la population de vivre dans un stress permanent.*

Le 7 octobre, l'attaque lancée par le Hamas a fait 53 morts à Sdérot sur les 1400 victimes de ce massacre. Pour marquer notre solidarité avec notre ville jumelle martyre, nous avons dressé dès le 9 octobre 2023 le drapeau israélien sur l'hôtel de ville et voté le 8 décembre suivant une subvention de 50 000 euros en faveur de la ville de Sdérot. Le même jour, Le Conseil Municipal a voté également une subvention de 20 000 euros en faveur des civils de Gaza, victimes de la riposte de l'Armée israélienne.

A la suite de ce massacre, la population de Sdérot, traumatisée, a été presque totalement évacuée et n'est revenue progressivement dans leur ville qu'après de longs mois.

Quels que soient nos sentiments sur la politique de l'actuel gouvernement israélien et sur sa conduite de la guerre, nous avons considéré que nous ne pouvions pas oublier le massacre de nos amis

et c'est pourquoi nous avons maintenu le drapeau israélien jusqu'à ce que le Préfet nous demande de le retirer en juin dernier.

Mais nous restons toujours solidaires des habitants de Sdérot et il est absolument hors de question de suspendre notre jumelage comme vous le demandez.

J'ajoute que l'emploi que vous faites du terme de « génocide » pour évoquer la guerre de Gaza est un abus de langage. La définition du génocide donnée par Raphaël Lemkin en 1943 et qui a été reprise par la convention du 9 décembre 1948, c'est : « un crime commis dans l'intention de détruire un groupe national, ethnique, racial ou religieux, en tout ou partie ». Ce terme s'applique à la destruction du peuple arménien par le gouvernement ottoman, à celui du peuple juif par les nazis et au massacre de l'ethnie Tutsie par le gouvernement du Rwanda.

Mais pas à Gaza où ce qui est recherché, c'est l'élimination du Hamas, pas du peuple Palestinien.

La guerre à Gaza fait trop de victimes civiles. Mais ce n'est pas un génocide. »

(Réactions orales à l'encontre de la réponse de M. le Maire, dans l'assistance : « Mensonge ! C'est honteux d'entendre ça ! Vous déshonorez le Conseil Municipal avec une réponse comme celle-là ! »)

« N'importe quoi ! N'importe quoi ! » ‘ Vous êtes tous complices de ce génocide ! »

M. le Maire : Ne vous déshonorez pas, Monsieur Bergounioux !

On passe maintenant à l'ordre du jour, la parole est à Pierre Médan pour l'octroi de la garantie communale à Hauts-de-Bièvre Habitat. Monsieur Médan, vous avez la parole.

(**M. LEGRAND** sort de la salle)

I - FINANCES

1 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A LA COOPERATIVE HAUTS-DE-BIEVRE HABITAT POUR DES EMPRUNTS SOUSCRITS :

- AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR DIVERSES REHABILITATIONS ET ADOPTION DES CONVENTIONS DE RESERVATION CORRESPONDANTES –
- AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION DE 105 LOGEMENTS AUPRES D'IN'LI ET ADOPTION DES CONVENTIONS DE RESERVATION CORRESPONDANTES –

(Rapporteur : **M. Pierre MEDAN**)

M. MEDAN : Il s'agit comme de coutume de l'octroi d'une garantie communale suite à deux éléments : tout d'abord des réhabilitations puisqu'il y a eu 226 logements réhabilités ; et aussi des acquisitions de logements par la coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat, pour 105

logements. Le document est très volumineux parce que la totalité des éléments financiers, à la fois pour la réhabilitation mais surtout pour les acquisitions, est détaillée. Alors il est évident que je ne vais pas vous en faire même un résumé, vous avez le document qui est là, environ 500 pages, 3 kg. Et donc comme habituellement, l'octroi de la garantie est accordé et ici, comme je le disais, pour de la réhabilitation : 226 logements, et pour de l'acquisition : 105 logements. Je vous remercie.

Mme HUARD : Merci pour cette présentation. Alors effectivement, on regrette que Monsieur Legrand ne puisse pas être présent pour répondre à nos questions parce que ces délibérations en soulèvent un certain nombre.

La première concerne le taux des emprunts et la nature des emprunts. Nous nous demandons si la Ville s'est assurée qu'ils sont optimum sur le plan financier puisque ces opérations auraient peut-être pu, -vous allez nous le confirmer ou pas- bénéficier de l'éco prêt logement social qui a un taux inférieur au livret A, c'est-à-dire un gain supérieur presque à 1 % sur les taux, en respectant des critères de performance et de rénovation demandés pour ce prêt, c'est-à-dire un changement d'étiquette énergétique et une baisse de 40 % de la consommation. On vous a posé la question en commission et vous n'aviez pas la réponse, alors peut-être qu'aujourd'hui vous l'aurez ?

M. le Maire : Les taux pour la réhabilitation, les 4,15 millions d'euros, c'est livret A + 0,70, c'est un taux déjà bonifié. Pour l'achat des logements In'li, les prêts sont de 13 millions d'euros globalement, j'arrondis, ce sont des prêts de la Caisse des Dépôts. Livret A + 0,6 pour les prêts PLUS ; - 0,2 pour les prêts PLAI ; et + 1,11 pour les PLS. Voilà pour les taux. Ce sont les taux normaux pour du logement social.

Mme HUARD : Concernant les taux PLS, on est livret A moins... en tout cas en dessous du livret A... livret A - 0,25 % au minimum.

M. MEDAN : Même pour des PLS ? Où est-ce que vous l'avez trouvé ?

Mme HUARD : Sur le site du gouvernement.

M. MEDAN : Est-ce que vous êtes certaine que c'est la même durée ?

Mme HUARD : Cela dépend, c'est sur 15, 20, 25 ans, enfin il y a plusieurs durées. Tout ce que l'on demande, c'est si la Ville a bien vérifié que les prêts étaient optimum et qu'on ne pouvait pas avoir mieux, c'est tout. Et donc vous nous répondez que c'est ce qu'il y a de mieux.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme HUARD : Ma deuxième question est justement une garantie sur les opérations de rénovation : Aujourd'hui on a des épisodes de canicule qui sont plus longs et plus fréquents et on souhaiterait savoir si ces rénovations prennent en compte la nécessaire réduction des fortes températures d'été dans les appartements. Nous savons que les associations de locataires ont demandé des mesures de température dans les logements et elles

n'ont pas eu de réponse. Et par exemple à Guillebaud, il y a la rénovation énergétique qui est prévue pour réduire la consommation, mais il n'y a pas de mesures, en tout cas à notre connaissance, concernant les chaleurs d'été, alors que les locataires demandent la pose de volets roulants ou de stores pour limiter ces fortes chaleurs. Donc en même temps, quand Hauts-de-Bièvre prévoit des rénovations, est-ce que la Ville peut demander à ce que ces rénovations comprennent aussi des volets pour les fortes chaleurs ?

M. le Maire : Eh bien oui, c'est ça, ces rénovations sont essentiellement énergétiques.

Mme HUARD : Aujourd'hui c'est quand même un enjeu important pour les fortes chaleurs.

M. MEDAN : Oui bien sûr, la laine de roche vient remplacer les isolants des fenêtres, l'étanchéité au niveau des toitures, c'est tout un ensemble qui correspond à ce que vous indiquez d'ailleurs.

Mme HUARD : Mais je dis par exemple que pour Guillebaud, surtout que c'était une demande des habitants, on aurait peut-être pu inclure dans ce programme le fait de poser des stores et des volets...

M. le Maire : Mais Guillebaud n'a pas encore été fait, il faut regarder les Bas Graviers, c'est là qu'a été faite la rénovation pour le moment, et Les Morins, mais pas encore Guillebaud.

Mme HUARD : Je sais que la rénovation énergétique est faite pour baisser les consommations, effectivement ce programme vise à baisser les consommations, mais il ne vise pas à améliorer le confort d'été...

M. le Maire : Si bien sûr ! Quand vous isolez, vous isolez pour l'hiver et pour l'été !

Mme HUARD : Ce n'est pas du tout la même chose, et quand on n'a pas de volet dans un appartement, qu'il y ait peu ou pas d'isolant, ça ne change pas grand-chose, la chaleur rentre aussi par les fenêtres, et donc on peut inclure ces mesures. Ma question est : est-ce qu'on pourrait avoir des mesures de températures ? Il y a un indicateur qui s'appelle Heure Degré, qui montre le cumul des excédents de températures et des excès de températures par rapport au normal, est-ce que Hauts-de-Bièvre Habitat pourrait faire ces mesures pour juger de l'état du confort d'été de son patrimoine ?

M. le Maire : Dans deux mois vous aurez une réunion avec le Président de Hauts-de-Bièvre Habitat et il vous répondra là-dessus. Ce qui se fait là, ce qui se fait d'ailleurs régulièrement depuis des années à Hauts-de-Bièvre Habitat, c'est ça, c'est de la rénovation énergétique.

Mme HUARD : Eh bien il y a des rapports également sur le plan national, de l'Anclos d'ailleurs, qui indiquent que ces questions de confort d'été sont très peu prises en compte actuellement par les bailleurs, à peine 30 % des

organismes les prennent en compte. Donc, on souhaite que Hauts-de-Bièvre Habitat les prenne en compte également.

M. le Maire : Eh bien moi aussi, je le souhaite.

Mme HUARD : Et vous pouvez agir en jouant sur les exigences, notamment à l'occasion de la garantie d'emprunts.

M. le Maire : Bien sûr, bien sûr. C'est bien évident.

Mme HUARD : J'espère que vous le ferez à l'avenir.

M. le Maire : Mais pourquoi voudriez-vous que l'on ne soit pas pour ? Bien sûr que l'on est pour.

Mme HUARD : Très bien.

M. le Maire : D'autres questions ? Il n'y en a pas ? Monsieur Mauger.

M. MAUGER : Vous aviez promis lors de la suppression de l'abattement sur la TFPB Hauts-de-Bièvre Habitat qu'elle serait compensée et même sanctuarisée dans le budget municipal ; d'habitude on a une délibération au mois de septembre, là on n'a rien. Est-ce que c'est mauvais signe pour les habitants de Hauts-de-Bièvre Habitat ?

M. le Maire : Non, il y aura. Avec Hauts-de-Bièvre Habitat, il y aura.

M. MAUGER : Pourquoi est-ce qu'on ne la voit pas aujourd'hui ?

M. le Maire : Eh bien vous le verrez. L'année n'est pas encore terminée, on n'est qu'au mois de septembre, il nous reste encore trois mois.

M. MAUGER : Mais il est un petit peu temps, vous avez décidé de faire voter un budget en fin d'année, donc on voudrait bien déjà, pour plus de visibilité, voir un petit peu ce que vous aviez prévu pour cette année.

M. le Maire : Vous le verrez en temps utile. Pas d'autres questions ? On peut passer au point suivant ?

Mme HUARD : Non, s'il vous plaît, j'ai encore d'autres questions justement sur les conventions de réservation des logements : la Ville se réserve donc 20 % des attributions des logements pour lesquels elle apporte sa garantie, déjà une question, alors je ne sais pas si elle se pose mais dans les précédentes conventions il y avait un délai de 15 ans pendant lequel la Ville avait ces logements en réservation, au bout desquels l'attribution des logements revenait à Hauts-de-Bièvre Habitat. Aujourd'hui ces conventions ne précisent plus de délai.

M. le Maire : Non, c'est 20 %. C'est 20 % en permanence.

Mme HUARD : En permanence, donc elle garde le quota même quand elle n'a plus de garantie sur les emprunts.

M. le Maire : C'est la gestion en flux.

Mme HUARD : Non, même avec la gestion flux...

M. le Maire : Eh bien c'est ainsi.

Mme HUARD : ... il n'y a pas de raison forcément, quand la Ville ne fait plus d'efforts il n'y a pas de raison qu'elle puisse encore disposer d'un quota d'appartements...

M. le Maire : Eh bien elle ne fait plus d'efforts ... vous nous critiquez maintenant parce qu'on fait trop d'efforts Mme Huard ?

Mme HUARD : Non, là on critique parce que vous attribuez 20 % du quota alors même qu'il n'y aura plus d'efforts de la Ville sur la garantie d'emprunts. Voilà.

Deuxième question : nous avons encore souligné justement dans ces conventions d'attribution le manque de transparence puisque vous n'avez toujours pas mis la cotation en place, la cotation des demandes selon les critères objectifs, et on dénonce également le non-respect des taux d'attribution aux ménages prioritaires notamment pour les bénéficiaires du droit au logement opposable. Quand même je tiens à rappeler que Hauts-de-Bièvre Habitat a été sanctionné d'une amende de près de 500.000 € pour ces manquements. Il faudrait quand même que ces conventions introduisent le fait de respecter, de mettre en place ces cotations et de respecter ces dispositions.

M. le Maire : Donc vous n'êtes pas pour la garantie ?

Mme HUARD : Eh bien on est évidemment pour la garantie mais avec des conditions soulignant les manquements que fait la Ville...

M. le Maire : Donc vous n'êtes pas tout à fait pour la garantie. M. Mauger a une question.

M. MAUGER : Je pense que vous posez une très bonne question effectivement : Est-ce que Hauts-de-Bièvre Habitat a réellement besoin de la garantie de la Ville ?

M. le Maire : Oui.

M. MAUGER : On nous dit que le bilan général de Hauts-de-Bièvre Habitat est très positif, on n'a pas le sentiment qu'il y ait un rythme très élevé de rénovation énergétique, depuis le temps il y a une accumulation de loyers et on se demande si Hauts-de-Bièvre Habitat a réellement besoin de la garantie de la Ville.

M. le Maire : Hauts-de-Bièvre Habitat a des dépenses qui sont de 5 ou 6 millions par an pour rénover ses logements, son parc de logements, et c'est plus que ses recettes... ils tirent 2 à 3 millions par an de recettes, d'excédent de ses logements et avec ça ils doivent gérer, donc ils ont besoin de la garantie de la Ville pour emprunter, oui bien sûr.

M. MAUGER : Parce que l'un des effets aussi de ces garanties, si on a bien compris, c'est que, malgré le fait que vous n'atteignez toujours pas les 25 % de logement social à Antony, la Ville a toujours une amende de 0 euro, et elle croit pouvoir alléguer d'un certain nombre d'investissements ou de soutiens disons à la construction de logements ?

M. le Maire : Oui, oui bien sûr.

M. MAUGER : Donc on se demande si ces garanties d'emprunts ne servent pas essentiellement à cela ?

M. le Maire : Non, la garantie n'est pas comptée.

M. MAUGER : D'autant plus qu'il ne s'agit pas du tout de construire des logements neufs.

M. le Maire : Non, ce ne sont que les subventions. Il n'y a que les subventions qui sont prises en compte. Écoutez, le préfet il ne triche pas, la Ville encore moins, voilà.

M. MAUGER : Et où est-ce qu'on en est du taux de logement social sur Antony ?

M. le Maire : Eh bien on est à 24 et quelque... Quand tous les logements qui ont été achetés seront agréés, on ne sera pas loin des 25.

M. MAUGER : Et l'agrément c'est pour ... vers quel horizon ?

M. le Maire : On attend que cela arrive notamment pour In'li, les 107 logements ne sont pas encore agréés alors que cela fait quatre ans qu'ils sont achetés. C'est long. Mais on finira par l'avoir, et quand on aura tous les logements qui sont prévus, on dépassera les 25.

M. MAUGER : C'est aussi très long pour les habitants puisqu'en attendant, ils n'ont pas les loyers aux taux du logement social.

M. le Maire : Non bien sûr mais enfin bon...

M. MAUGER : Mais c'est quelque chose de très important pour beaucoup d'Antoniens.

M. le Maire : Oui, c'est important. Autrefois ils ont loué ces logements-là sans savoir qu'ils seraient rachetés par Hauts-de-Bièvre Habitat, c'est

quand même une bonne chose que Hauts-de-Bièvre ait décidé de racheter ces logements. Ils payaient 1.000 € leur loyer, ils ont accepté de le faire librement et là tout d'un coup ils vont se retrouver à 500 €, c'est un cadeau qui leur est fait auquel ils ne s'attendaient pas.

M. MAUGER : Alors ce n'est pas un cadeau, c'est une majorité d'habitants qui satisfont aux conditions du logement social, donc ce n'est pas un cadeau M. le Maire. On ne peut pas entendre cela !

M. le Maire : Mais ils répondaient déjà jusque-là aux conditions de logement social, pratiquement tous les locataires y satisfaisaient et maintenant ils en bénéficieront, c'est un avantage.

M. MAUGER : Mais ce n'est pas un cadeau.

M. MEDAN : Ne jouez pas sur les mots !

M. le Maire : Ce n'est pas un cadeau, non, ce n'est pas un cadeau, mais il n'empêche qu'ils payaient 1.000 € et que tout d'un coup ils vont payer 500. Si, c'est un cadeau. C'est le Père Noël.

M. MAUGER : « Tout d'un coup », ils voudraient savoir quand.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 02 ne prenant pas part au vote : M. LEGRAND et M. AIT-OUARAZ)

**2 - FIXATION DES TARIFS DU STATIONNEMENT URBAIN
APPLICABLES A COMPTER DU 1er NOVEMBRE 2025 -
MODIFICATIF -**

(Rapporteur : M. Edouard KALONJI)

M. KALONJI : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues bonsoir. Nous soumettons à votre approbation la modification tarifaire pour une période d'un an pour le parking Simone Veil dans le quartier Jean Zay. En effet ma collègue Marie Véret le disait tout à l'heure, nous avons des belles perspectives d'évolution de ce quartier avec l'installation de commerces et de services, Marie en a cité quelques-uns. On a, elle l'a dit tout à l'heure, un coiffeur, un restaurant asiatique, un traiteur italien... Et donc du coup il y a une nouvelle dynamique qui s'installe dans ce quartier et c'est pour cela que nous vous proposons, pour une période d'un an à compter du 1er novembre 2025, de revoir la grille tarifaire avec une gratuité qui passerait de 30 minutes à 1 heure. Mais par ailleurs aussi une baisse de 50 % pour l'ensemble des tarifs, les abonnements compris, mais aussi les deux types d'abonnements que nous avons sur place parce que nous avons du 7/7, donc tous les jours de la semaine, mais nous avons aussi pris des dispositions concernant un dispositif appelé le 5/7 pour les personnes qui peuvent s'abonner pour les jours de travail classiques, donc du lundi au vendredi. Pour tous ces dispositifs-là, ce que nous proposons est une baisse des tarifs de l'ordre de 50 % qui va nous permettre, avec les

perspectives qu'a annoncées tout à l'heure Marie, de revoir les choses et d'avoir un dynamisme que nécessite ce quartier. Et pour cela, merci pour votre vote.

M. le Maire : Bien. M. Doyen ?

M. DOYEN : Cela me rappelle mes années de commerce, quand ça ne marche pas on baisse les prix. Voilà. Non mais c'est un peu ça quand même. On a construit un grand parking qui ne trouve pas à louer ses places. Alors l'argument sur le commerce, il pourrait s'entendre sur l'allongement de l'heure gratuite, mais il ne s'entend pas du tout sur les tarifs à la semaine parce que cela va provoquer, alors qu'on est dans un quartier qui est piétonnisé, qui est censé être Vert également, on le voit bien, il est tellement vert que d'ailleurs le parking empêche l'implantation des arbres en pleine terre, on se retrouve dans un quartier qui est maillé assez bien de transports en commun, et pour autant on réduit la tarification du parking pour que les gens puissent venir travailler en voiture et puissent payer moins cher leur parking à la semaine ! Donc je veux dire que l'argument du commerce ne tient pas dans cette situation.

Vous nous auriez dit encore : on est à côté de la sous-préfecture, il peut y avoir des gens qui ont peu de moyens qui doivent venir très tôt, etc., ceux qui viennent de loin, ceux qui n'ont pas de transports en commun... enfin des choses comme ça, on aurait pu l'entendre, mais là finalement ce dont on se rend compte, c'est que l'on a un équipement qui ne sert pas et qui

ne rapporte pas assez à la Ville, et donc vous cherchez finalement à le rentabiliser, à le faire connaître. Bientôt, vous allez nous dire : on va faire venir les voitures pour les gens qui vont aller à Orly, qui vont prendre le Orlyval après ! Ce n'est vraiment pas quelque chose que l'on peut soutenir et donc évidemment nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Très bien. Il n'y a pas d'autres commentaires ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

3 - ENFOUISSEMENT DES LIGNES TRES HAUTE TENSION A ANTONYPOLE :

- DESAFFECTION, DECLASSEMENT ET CESSION AU RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE) D'UNE EMPRISE FONCIERE DE 107M2 CADASTREE CP334 APPARTENANT A LA VILLE D'ANTONY – RECTIFICATIF –**
- ADOPTION DE CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE) –**

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Bonsoir à tous. Il s'agit de deux délibérations en réalité : l'une qui vient compléter celle qui avait été prise le 3 avril 2025 au sujet de

la désaffectation d'une emprise qui appartient à la Ville et que l'on souhaite céder à RTE pour des besoins de construction de pylônes. Et il manquait à cette délibération un constat de commissaire de justice qui est donc à ajouter à la délibération.

La deuxième partie de ce rapport est l'ajout de deux conventions qui permettent de grever le domaine privé de la commune d'Antony pour une durée illimitée, qui doivent être signées pour déterminer les emprises correspondant aux futures galeries souterraines ainsi que des ouvrages liés aux pylônes aéro-souterrains et d'en encadrer leurs conditions d'usage.

Il est donc demandé au conseil municipal de rapporter la délibération du 3 avril 2025 précitée, de constater la désaffectation, de prononcer le déclassement de cette emprise foncière de 107 m² pour un prix de 6.420 €, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession et les actes y afférents, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions de plan de servitude pour les liaisons électriques aéro souterraines Chevigny-Villejuif avec RTE. Merci.

M. MAUGER : Cela fait partie de quelques délibérations effectivement que l'on doit corriger, notamment celle du mois d'avril. Alors on avait voté contre à l'époque et on continuera, on s'abstiendra encore ce soir parce qu'on désapprouve le projet et votre choix très onéreux de l'enfouissement au détriment d'autres solutions.

Mais je voudrais revenir sur une question que je vous ai posée déjà au mois de juin, Monsieur le Maire, à laquelle je n'ai pas eu de réponse, vous m'aviez même accusé de mensonge à l'époque : Pour quelle raison avez-vous demandé au préfet, Monsieur le Maire, de classer Antonypole en zone de bruit critique ?

M. le Maire : Arrêtons là-dessus ! C'est une question que je n'ai jamais posée...

M. MAUGER : Je vous l'ai envoyé Monsieur le Maire, tous les conseillers ont reçu le document !

M. le Maire : Non, personne ne l'a trouvé, cela n'existe pas !

M. MAUGER : Je vous l'ai envoyé Monsieur le Maire !

M. le Maire : Non, ce n'est pas ça.

M. MAUGER : Mais vous exagérez ! Non mais ce n'est pas possible !

M. le Maire : On a dit que je l'ai écrit mais on n'a pas trouvé ce que j'ai écrit. Non, vous n'avez rien trouvé du tout.

M. MAUGER : Vous êtes allé à la Préfecture Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Moi, à la Préfecture ?

M. MAUGER : Pour voir ce courrier ?

M. le Maire : La Préfecture ne l'a pas trouvé ! C'est ça ! On l'a demandé, on ne l'a pas trouvé.

M. MAUGER : C'est une blague !

M. le Maire : On ne l'a pas trouvé. Donc, c'est le fait d'une fake news typique.

M. MAUGER : Non, ce n'est pas une fake news. Je vous ai envoyé le rapport du commissaire en question qui parle de votre intervention dans l'enquête publique, écoutez ! Vous ne pouvez pas dire ça !

M. le Maire : Bien, arrêtons là. S'il n'y a pas d'autre question, on passe au vote.

M. MAUGER : Si, il y a une autre question.

M. le Maire : Allons-y alors.

M. MAUGER : Il y a une enquête publique sous forme de participation par voie électronique qui est en cours, sur Antonypole, sur la création de ZAC, j'avais demandé au mois de juin en commission Transition Ecologique de se saisir du dossier de l'étude d'impact de création de ZAC ; à l'époque on m'a dit que je faisais de la politique politique et que l'on aurait largement le temps de se pencher sur le dossier. La fin de la consultation c'est le 10 octobre et nous n'avons toujours pas eu cette commission. Donc je renouvelle ma demande et je voudrais savoir : est-ce que l'on va enfin avoir cette commission ou pas ?

M. le Maire : Bien sûr, pour le mois de novembre. La Ville devra...

M. MAUGER : Novembre, ce sera trop tard !

M. le Maire : Trop tard, non, la Ville devra donner son avis le 20 novembre. Et là, vous voterez cet avis, contre cet avis bien sûr, vous voterez contre ce jour-là. Et ce sera très bien.

M. MAUGER : Vous verrez, tout dépend des orientations du dossier de ZAC après la commission...

M. le Maire : C'est vous qui voterez, donc voilà, tout va bien, tout se décidera le 20 novembre pour Antony. Et tout se décidera au mois de décembre pour le Territoire.

M. MAUGER : Ce n'est pas la réponse que j'avais eue au mois de juin.

M. le Maire : Voilà le programme. Oui bien sûr, on en discutera le 20 novembre, effectivement.

M. MAUGER : On se félicite que la réponse ait évolué depuis le mois de juin.

M. le Maire : Non, c'est la même. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 4 voix Contre.)

(M. COLIN et M. PASSERON sortent de la salle)

**4 - CESSION DE 4 APPARTEMENTS DE TYPE STUDIO SIS 76 AVENUE
DU PRESIDENT KENNEDY A ANTONY AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION INITIATIVES - ADDITIF -**

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Le 26 juin le conseil a approuvé le principe de la cession de quatre appartements qui sont situés 76 avenue du Président Kennedy, appartements donc qui appartiennent à la Ville, et le conseil municipal a approuvé la cession à l'association Initiatives. Initialement, cette vente était envisagée sans condition, actuellement en fait elle est conditionnée à l'obtention d'un prêt de 525 000 € sur 20 ans, et donc, dès lors que cette acquisition sous condition d'obtention d'un prêt doit se faire avec une promesse de vente préalable à l'acte de vente, ce qui n'avait pas été prévu en juin, il est demandé au conseil municipal de confirmer cette cession de quatre appartements pour 113 m² et des parties communes générales au prix de 525 000 € à l'association Initiatives, et donc d'autoriser Monsieur le Maire cette fois-ci à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes y afférents. Merci.

M. MAUGER : Comme c'est une délibération que l'on revoie passer, je repose les questions auxquelles je n'ai pas eu de réponse : est-ce que vous pouvez nous indiquer les logements actuels utilisés dans le cadre de la charte des logements solidaires, puisque c'était le cas de ces logements ? Avec leur adresse, leur propriétaire et l'association gestionnaire à chaque fois ?

Et ma deuxième question que j'avais déjà posée à l'époque sans avoir de réponse : la Ville va-t-elle reconstituer les logements vendus ailleurs dans

la Ville pour que Habitat et Humanisme puisse continuer la mission qu'elle assure dans le cadre de cette charte du logement solidaire ?

M. le Maire : Si Habitat et Humanisme le demande, oui.

M. MAUGER : On les a rencontrés au moment du Forum des Associations, et oui, c'est un besoin qu'elles ont.

M. le Maire : Eh bien écoutez, moi elles ne m'ont pas fait part de ce besoin, mais le jour où ils nous en feront part, on verra.

M. MAUGER : Donc vous vendez des logements...

M. le Maire : Pour le futur Maire, c'est possible, en tout cas à moi, ils ne m'ont rien demandé.

M. MAUGER : Je pense qu'il faut les approcher avant que vous ne vendiez les logements.

M. le Maire : Non. Pas ceux-là. De toute façon ils sont inhabitables pour le moment. Ils sont inhabitables.

M. MAUGER : Ils sont inhabitables, d'accord, mais en tout cas, ils étaient dans la charte du logement solidaire.

M. le Maire : Oui mais ils sont désormais inhabitables et par conséquent, s'il y a reconstruction, ce sera ailleurs.

M. MAUGER : Et par contre est-ce que la Ville va avoir des logements d'urgence pour les femmes victimes de violences sexuelles ? Actuellement ce n'est pas le cas et la Ville se contente de proposer des nuits d'hôtel.

M. le Maire : Je ne sais pas, la question n'est pas à l'ordre du jour, je ne sais pas. On verra. Posez la question en commission.

M. MAUGER : Des logements devraient être utilisés pour cela aussi, en tout cas un certain nombre de logements.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 02 ne prenant pas part au vote : M. COLIN et M.PASSERON)

III - TRAVAUX - CONTRATS

5 - ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL A CONCLURE AVEC LA SOCIETE TEMPEOL POUR LE MARCHE DE TRAVAUX (LOT 3) DU GROUPE SCOLAIRE DUNOYER DE SEGONZAC –

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. Pierre MEDAN : C'est un dossier qui remonte à quelques années puisqu'il a été passé en 2016 et il y a eu des désaccords à la fois entre Tempeol et les services techniques de la mairie ; il y a eu aussi une sorte d'effet domino avec l'entreprise titulaire du macro lot numéro 3 SMB et tous ces éléments combinés ont conduit à un moment donné Tempeol à considérer que nous leur devions de l'argent et à procéder en justice à une demande de 550.000 €. Nous ne souhaitions pas évidemment répondre favorablement, donc il y a eu un protocole transactionnel qui a été décidé suite à une approche, j'allais dire, un peu en bonne intelligence, et donc

c'est pour un montant de 237.000 € exactement si l'on ajoute les frais supplémentaires qui sont indiqués dans le document.

Il vous est demandé d'adopter ce protocole transactionnel qui permet de mettre fin à la totalité des sommes dues, et de lever toutes les réserves passées, présentes et futures, comme on dit.

Mme HUARD : Je voulais faire remarquer quand même que nous avons découvert ce volet du contentieux qui était lié à l'école Dunoyer de Ségonzac, dont on n'avait pas entendu parler jusqu'à maintenant, chantier donc vous avez dit qu'il avait généré d'importants retards et des malfaçons et qui n'est pas encore soldé...

M. le Maire : Non. Qui n'est pas soldé, vous avez raison,

Mme HUARD : Qui n'est pas soldé, et comme on découvre des contentieux comme cela les uns derrière des autres, on peut s'inquiéter, d'autant que le budget 2025 n'a pas provisionné de montant pour ce contentieux et notamment à hauteur de ce qui est versé aujourd'hui. Donc on constate que la Ville ne fait pas vraiment preuve de bonne gestion et de bonne transparence en tout cas sur les risques en cours.

Ce que l'on souhaiterait également, c'est que vous fassiez preuve de clarté en intégrant dans les délibérations de ce genre un bilan qui compare le montant initial du marché, les coûts payés, les provisions inscrites et puis le solde qui finalement sera payé après le protocole transactionnel, ceci au

vu du nombre de problèmes qui se multiplient sur les chantiers de la Ville aujourd'hui.

M. le Maire : Autre question ? Il n'y en a pas, on passe au vote.

Mme HUARD : On s'abstiendra.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 Abstentions.)

IV - VALLEE SUD GRAND PARIS

6 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE CONCERNEE PAR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CREATION ET EXPLOITATION D'UN RESEAU PUBLIC DE CHALEUR OU DE FROID » A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD – GRAND PARIS –

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : C'est une délibération pour donner l'avis du conseil municipal sur la modification de la zone géographique : est-ce qu'on autorise la Ville du Plessis-Robinson à sortir de la compétence géothermie du Territoire ?
En gros c'est ça.

M. MAUGER : C'est l'occasion de vous demander où en est le projet pour Antony ?

M. le Maire : Il avance bien.

M. MAUGER : Et on a remarqué que dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de géothermie de Fresnes, on avait eu une délibération du conseil municipal sur le sujet et que pas mal d'Antoniens avaient participé à cette enquête publique sur le projet de Fresnes. Dans son rapport le commissaire enquêteur indique, -il n'a pas été tendre avec votre communication Monsieur le Maire- il indique « *qu'un entretien avec le commissaire enquêteur et le maire d'Antony et son équipe avait été nécessaire pour clarifier et corriger les erreurs d'appréciation du projet par les représentants de cette Ville.* » On se souvient effectivement que vous aviez eu une communication assez offensive contre le projet de la Ville de Fresnes.

M. le Maire : Ce n'était pas contre le projet, c'était pour prévoir que les travaux ne causeraient pas de nuisances trop dures, trop difficiles pour les riverains. C'est tout. Mais on n'est pas contre le projet de Fresnes, du tout du tout !

M. MAUGER : C'était à coup de fausses informations notamment, c'est ce qui a été relevé dans le cadre de l'enquête publique.

M. le Maire : C'est possible !

M. MAUGER : Eh oui, c'est possible.

M. le Maire : Mais en tout cas j'espère que les riverains seront rassurés quand ils verront dresser devant eux le puits de géothermie de Fresnes, le forage, il est juste sous leurs fenêtres ...

M. MAUGER : Non, il n'est pas sous leurs fenêtres. Il ne faut pas exagérer non plus.

M. le Maire : Enfin on verra, j'espère qu'ils seront aussi heureux que vous pensez qu'ils le seront. Parce que moi j'ai peur qu'ils soient mécontents. La réaction des habitants de Massy/Valenton devant les travaux de la SNCF ... Vous voyez, ils ont du mal à supporter.

M. MAUGER : Ce n'est pas de même nature. C'est seulement pendant la période des travaux.

M. le Maire : Le bruit sera au moins équivalent et peut-être même pire. Voilà, c'est tout. Mais s'ils sont heureux tant mieux, mais j'espère qu'ils le seront encore le jour où commenceront les travaux. Et ça va durer six mois, nuit et jour.

M. MAUGER : C'est pour ça que vous avez eu cette communication pour donner cette information.

M. le Maire : Nous sommes intervenus uniquement pour cela, pas du tout contre le projet de Fresnes, même quand Fresnes nous prend notre eau. On aurait pu...

M. MAUGER : Ce n'est pas votre eau M. le Maire.

M. le Maire : Si, Fresnes nous prend notre eau, mais on n'a rien dit sur l'eau que nous prend Fresnes.

M. MAUGER : Non, c'est l'eau de l'Etat. Et vous le savez bien.

M. le Maire : Oui, bien sûr, nous sommes généreux avec notre eau dont on n'est pas propriétaire. Très bien.

M. BESENAY : Juste pour revenir effectivement sur la géothermie sur laquelle on a eu un débat au dernier conseil du mois de juin, cette délibération-là ne concerne pas directement Antony, on le comprend bien, mais quand même elle passe un message qui pourrait être mal compris : c'est qu'en fait, il n'y a plus qu'une commune dans VSGP, dans ce modèle de délégation à VSGP...

M. le Maire : Oui, il n'y a plus qu'une commune, c'est Clamart

M. BESENAY : Dans un sujet comme celui-là qu'est la géothermie, effectivement si tout le monde va aller forer dans le puits et prendre l'eau du voisin, cela risque d'être un peu compliqué, donc il y a bien besoin d'une coordination qui se fasse au niveau Île-de-France, heureusement, mais essayons sur ces sujets-là, je pense, collectivement, d'être collectifs, de jouer collectifs, et Antony le fait bien avec Massy effectivement avec le SIMACUR. Cela semble très compliqué avec Fresnes, je ne veux pas revenir sur les atermoiements mais il y a quand même pour mémoire Châtenay-Malabry qui a son projet en cours, notamment pour le quartier LaVallée et en partenariat avec Le Plessis-Robinson, il y a Sceaux, Bourg-la-Reine, et Fontenay aux Roses qui ont Géo Sud 92, donc il y a bien quand même besoin de cohérence globale entre toutes ces communes.

M. le Maire : Oui mais il y a une cohérence, les projets sont très bien suivis par la Préfecture, par la DRIEAT notamment, et par le Préfet lui-même, ils sont tous intéressés par nos différents projets. Alors évidemment avec Fresnes, ce n'est pas le même département, on a eu des réunions à la Sous-Préfecture avec la Ville de Fresnes, et donc nous aussi on est coordonnés. Le problème qu'on a eu avec Fresnes sur le projet Fresnes, c'était parce qu'on craignait le bruit. C'est tout. Mais sur la délimitation des gélules sur la géothermie, on est tous d'accord, tous.

M. BESSENAY : D'accord. C'est le message important à passer quand même.

M. le Maire : Oui. Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : Pour aller dans le même sens que mon collègue, en fait il y avait eu une étude flash qui avait été menée au niveau du Territoire sur la compatibilité des différents projets, j'avais demandé à avoir le résultat de cette étude, je ne l'ai jamais reçu.

M. le Maire : Ah c'est dommage ! Et c'est le Territoire qui devait vous l'envoyer ?

M. MAUGER : Oui, le Territoire.

M. le Maire : Oh là là !

M. MAUGER : Est-ce que je peux compter sur votre aide ?

M. le Maire : D'accord... par contre ici, quand vous demandez un document à Philippe Gaulon, il vous l'envoie à tous les coups !

M. MAUGER : M. Philippe Gaulon est très efficace et je l'en remercie.

M. le Maire : On est très transparents ici !

M. MAUGER : En revanche lorsque je ne reçois pas les documents, je sais de qui est-ce que ça vient.

M. le Maire : Très bien. Alors on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - PERSONNEL

7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Un tableau des effectifs assez léger ce mois-ci ; de plus on a donné des réponses à vos questions légitimes en commission RH, donc je suis à votre disposition éventuellement si vous voulez que je reformule. Merci.

M. le Maire : Des questions sur le sujet ?

M. DOYEN : Oui, merci pour les réponses que vous m'avez apportées y compris par mails. On a bien compris pourquoi la délibération était plus petite que d'habitude, par contre ce qui m'a inquiété, c'est dans votre réponse, vous indiquez qu'il y a quand même 90 postes qui sont actuellement vacants à la Ville. D'ailleurs on s'interroge un peu parce qu'on a été compter les annonces et on n'en a trouvé que 38. Donc 38 postes

qui sont publiés. Alors peut-être qu'on a mal compté ou alors que certaines annonces valent pour plusieurs postes, je ne pouvais pas aller jusque-là, mais en tout cas on s'est aussi inquiétés dans votre réponse de voir la difficulté de prévisions de départs en retraite des agents ; là ce n'est pas votre faute, les conditions de retraite ne sont pas très avantageuses et du coup les agents découvrant leur futur montant de pension, ils restent plus longtemps, ce qui n'est pas forcément bien pour leur santé d'ailleurs, et donc la question que l'on se pose c'est : quelle est la politique que vous menez sur ces 90 postes vacants, et encore une fois quel est le taux que vous voulez réellement pourvoir ? Et est-ce qu'il y a une politique qui fait que l'on stoppe pour l'instant certains recrutements pour des raisons budgétaires ?

Mme GENEST : Alors effectivement, sur les 90 postes vacants qu'on vous a précisés en commission et par écrit, alors je n'ai pas compté les annonces, vous imaginez bien par exemple que sur la Petite Enfance il y a des annonces pour plusieurs postes, ce n'est pas forcément une annonce par poste, c'est pour cela qu'on n'a pas forcément 90 annonces qui circulent.

Après on cherche à pourvoir les postes en priorité comme vous le savez sur les secteurs où il y a le plus de tension, il y a des entrées qui se font tous les mois, il y a des entrées/sorties, donc ce que l'on vous donne c'est une photographie à un instant T et ça va évoluer très largement.

Globalement on commence à arriver à mieux recruter mais il y a toujours des poches où des métiers sont très en tension et sur lesquels on a des difficultés à recruter. Je cite la Petite Enfance, même si ça semble un tout petit peu se détendre, on a fait ce qu'il fallait avec le bonus Attractivité que l'on a mis en place au printemps mais il reste encore des poches sur lesquelles c'est compliqué.

Alors vous soulignez, et c'est ce que j'ai expliqué en commission, qu'on avait quand même cette année quasiment doublé le nombre de départs à la retraite par rapport à l'année dernière, et comme je l'expliquais également, c'est aujourd'hui très compliqué de prévoir les départs à la retraite puisqu'ils se font globalement sur un laps de temps entre 62 et 67 ans et donc, comme vous le disiez, il y a des agents qui nous demandent d'étudier leur dossier et qui font marche arrière une fois qu'ils ont leurs droits à la retraite. Donc on a beaucoup de mal à anticiper ces départs à la retraite ; et il se trouve que cette année on a eu un nombre très important de départs à la retraite qui n'étaient pas forcément prévus de manière aussi précise. Voilà. On jongle avec des gens qui partent, on jongle aussi avec des difficultés sur les métiers, on fait ce que l'on peut pour pourvoir les postes, être attractifs, être réactifs, et comme vous avez pu le voir sur les métiers vraiment en tension, on est capables de mettre en place des bonus qui nous permettent d'être plus efficaces et plus attractifs pour les nouvelles candidatures.

M. DOYEN : J'ai juste du coup une autre précision : vous souhaitez pourvoir les 90 postes ? Vous ne retenez pas certains postes, même temporairement pour des raisons budgétaires ?

Mme GENEST : Le sujet est différent. On ne va pas pourvoir les 90 postes d'un coup, cela n'existe pas, dans toutes les collectivités il y a des postes vacants qui restent vacants, parce qu'on n'arrive pas à recruter et parce qu'il y a des délais. Donc à date on est sur le recrutement d'un grand nombre de postes tels que vous les voyez là, on ne retient pour l'instant rien, on est vigilants quand même pour l'équilibre des finances de la collectivité, néanmoins on sait très bien que de toute façon on n'arrivera jamais à zéro postes vacants parce que cela n'existe dans aucune collectivité ; il faut aussi que l'on puisse remplacer les départs qui se font et remplacer aussi avec une réflexion -et ça je l'ai toujours dit- en termes d'organisation, en termes d'efficience, en termes de missions, en termes de valeur du service public et de contenu des postes ; et donc bien sûr tout cela c'est une dynamique globale que l'on gère au mieux à la fois pour ne pas tendre les services publics, pour rendre les services aux Antoniens et pour suivre aussi de manière attentive les finances de la Ville.

M. le Maire : Vous trouvez que les services sont mal rendus aujourd'hui ?

M. DOYEN : Ce n'était pas le sens de la question, même si sur certains aspects, notamment sur la Petite Enfance, même en ayant autant de berceaux, on peut quand même considérer que le service n'est pas rendu,

M. le Maire : Oui, c'est vrai.

M. DOYEN : Après, loin de moi l'idée de critiquer la qualité du travail des agents et souvent, dans cette instance, on a loué le travail des services ; les agents font ce qu'ils peuvent avec les moyens qu'ils peuvent. Là la question que je vous pose est plutôt : est-ce qu'il y a des postes gelés ? Bien évidemment il y aura toujours des postes vacants, c'est normal qu'il y ait toujours un turnover, des gens qui partent, des gens qui arrivent, qu'il y ait un temps de latence entre les deux... Mais il peut y avoir une politique sciemment organisée de se dire que sur tel type de poste, pour une raison qui pourrait même être valable à certaines occasions, on va geler et donc on va décider de ne pas recruter volontairement. Est-ce qu'il y a ce type de poste gelé ?

M. le Maire : Oui effectivement, je vous ai dit qu'on allait améliorer notre contrôle de gestion, on le fait, et cela aboutit effectivement à supprimer des postes. Ils ne sont pas soumis officiellement ici mais ils le seront. Oui, c'est une question d'efficacité. Mais ce qui compte, c'est que les services publics soient bien rendus, comme ils le sont habituellement à Antony et là aujourd'hui, je n'ai pas entendu dire que les services étaient mal rendus, quel que soit le domaine.

Oui, il y a les endroits où il y a une pénurie de postes, par exemple la Petite Enfance, mais dans la voirie aussi, chez les jardiniers, on manque de jardiniers... Il y a des domaines effectivement où l'on est en déficit et on

cherche mais d'autres domaines où c'est bien rendu, avec des postes vacants.

M. DOYEN : Pouvez-vous nous préciser les domaines où les services sont bien rendus et où les postes sont gelés ?

M. le Maire : Ils ne sont pas gelés, ils sont vacants pour le moment, mais effectivement il y a des endroits où les postes seront supprimés un jour parce qu'on améliore la gestion, parce qu'on utilise davantage des robots, davantage des moyens qui rendent le travail plus efficace...

M. DOYEN : Et peut-on savoir les domaines ?

M. le Maire : Dans le domaine des sports, par exemple je viens de signer un contrat pour louer un robot qui trace les terrains sportifs. Avant il fallait passer des heures et des heures de travail pour tracer un terrain, maintenant cela se fait avec un robot, tout seul. On utilise des moyens techniques qui permettent de réduire les effectifs. Voilà.

Mme GENEST : Par ailleurs on a aussi une politique de formation qui vise à mieux former les collaborateurs, les agents, pour mieux utiliser les outils pour des missions qui leur permettent de gagner en productivité, en efficacité, et aussi en qualité de vie au travail ; c'est l'ensemble de ces éléments-là qui font qu'on pourra avoir une bonne gestion RH de la Ville.

M. le Maire : Voilà. On ne cherche pas à avoir le maximum de personnel comme c'est le cas dans les communes communistes n'est-ce pas ? Nous,

on cherche à limiter, à rendre le meilleur service avec le minimum de personnes.

M. DOYEN : Monsieur le Maire, faites attention parce que le taux d'emploi dans les communes de droite est très important et même souvent supérieur à celui des communes de gauche.

M. le Maire : Très bien.

M. DOYEN : Ah ça ! Regardez !

M. le Maire : On vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 Abstentions.)

VI - SPORTS

8 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - ADDITIF –

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

M. REYNIER : Le 3 avril 2025 le conseil municipal a attribué les subventions aux associations sportives pour l'année 2025. Et le 26 juin une subvention complémentaire à l'association « les amis du Taekwondo », et une subvention à l'association « Antony Basket » qui avait eu un peu de retard dans sa demande. Il s'agit aujourd'hui de voter les subventions aux clubs issus de l'US Métro.

L'association Métro Athlétisme Antony a été créée le 10 mai 2025, elle est affiliée à la Fédération d'athlétisme.

L'association Métro Football Antony a été créée le 14 mai 2025 et elle est affiliée à la Fédération Française de football.

L'association Métro Tennis Antony a été créée le 3 juin 2025, elle est affiliée à la Fédération Française de Tennis.

L'association Métro Ecole de Sports Antony a été créée le 15 juin 2025, elle est affiliée à la Fédération Française des Clubs Omnisports et a pour but de promouvoir la pratique d'activités physiques chez l'enfant.

Il est proposé d'attribuer une subvention au titre de l'année 2025 aux associations Métro Athlétisme Antony, Métro Football Antony, Métro Tennis Antony et Métro Ecole de Sports Antony pour leur permettre d'assurer le démarrage de leur activité.

Métro Athlétisme Antony : 15.000 €

Métro Football Antony : 15.000 €

Métro Tennis Antony : 10.000 €

Métro Ecole de Sports Antony : 10.000 €

Soit au total : 50.000 €.

M. SOUCHAUD : Bonsoir à tous. Nous voterons pour les subventions qui ont été proposées, cependant ce vote ne nous empêche pas de soulever une question de fond : concernant le financement de ces associations et du complexe sportif de la Croix de Berny, la Ville d'Antony a acquis ce

complexe pour plus de 15 M€ ; la Ville finance cette année en 2025 la réfection d'un des terrains pour 1 M€ et d'autres investissements seront nécessaires dans les années à venir pour remettre en état l'ensemble des équipements. À côté de ces investissements s'ajoutent les frais de fonctionnement annuel et les subventions aux clubs sportifs que nous votons aujourd'hui. Les données qui ont été communiquées en commission montrent que ce complexe financé exclusivement par Antony et les Antoniens bénéficie à un très large public d'Antoniens et de non-Antoniens. En moyenne plus de 50 % des adhérents de ces quatre associations ne résident pas à Antony. La position géographique du complexe à proximité des communes notamment de Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry ou Fresnes, attire naturellement leurs habitants. Nous ne pouvons que nous féliciter que le sport Antonien rayonne au-delà des frontières d'Antony mais est-il normal que le financement repose alors uniquement sur la Ville d'Antony ? Nous avions déjà plaidé en faveur d'un investissement partagé de cet équipement, une option qui aurait permis de limiter l'engagement financier de la Ville qui est supporté totalement actuellement par Antony.

Nous regrettons également l'absence de clause dans les conventions pour une tarification différenciée entre les Antoniens et non-Antoniens, comme cela est pratiqué pour d'autres associations ou d'autres équipements de la Ville d'Antony, ce qui pourrait être une solution pour équilibrer ce

financement. Le financement de ce complexe bénéficie à un grand nombre de non-Antoniens, c'est une réflexion afin de mieux répartir la charge entre l'ensemble de ses usagers.

M. le Maire : On a effectivement payé plus de 15 millions, 16,2 millions, pour l'achat du terrain, et 1,2 M€, 1,3 pour les investissements. Cela fait donc 17,5 M€ déjà, et on a reçu pour cela une subvention du Département de 5,9 millions d'euros. On l'a signé il y a quelques semaines. On est quand même aidés par le Département, et on le sera encore pour les investissements suivants dans le cadre du contrat départemental. Donc on n'est pas tout seuls à soutenir le prix de cet effort. Les clubs sportifs ne font pas la différence entre les Antoniens et les non-Antoniens. Plus un club est de qualité, plus il est bon, plus il est compétitif, plus il a des sportifs venant de villes voisines. Dans nos meilleurs clubs aujourd'hui : l'escrime, l'athlétisme, leurs meilleurs athlètes ne sont pas d'Antony, ils viennent d'ailleurs, et ces clubs attirent parfois de très loin. C'est pour cela d'ailleurs qu'ils sont soutenus par le Département.

Et donc la situation de l'US Métro, on le savait à l'avance, on savait très bien qu'il fallait reprendre les sportifs de la RATP, et on les a repris, mais je pense que ces clubs sont destinés à devenir de plus en plus Antoniens. De plus en plus les Antoniens adhéreront à l'US Métro parce que maintenant c'est un club antonien pour les habitants du nord de la ville. Les Antoniens vont y aller naturellement. Ils éviteront d'aller au sud pour trouver

des activités sportives. Ils auront des activités au nord de la ville. Il faut simplement qu'il y ait au nord des installations qui soient de qualité. Donc on va faire en sorte que dans quelques années toutes les installations de l'US Métro soient de qualité. Mais partager l'effort avec d'autres Villes, ce serait difficile parce que personne n'a les moyens d'investir beaucoup dans le sud des Hauts-de-Seine, et le Territoire non plus. Le Territoire n'a pas souhaité de toute façon faire cet effort et le Département que j'avais sollicité a fait l'effort de nous donner une subvention mais pas celui d'acheter lui-même le terrain.

M. REYNIER : Je voudrais rappeler que dans les clubs de l'US Métro, il y a actuellement l'Ecole de Sports, qui comprend 90 % d'Antoniens, le tennis c'est 69 % d'Antoniens, le football c'est 52 % d'Antoniens et effectivement l'athlétisme ce n'est que 23 % d'Antoniens. Mais ces 23 %, ce n'est que des jeunes. Je veux dire que pour le reste, ce sont des athlètes qui venaient de Paris, et comme de toute façon leur club est descendu l'année dernière en division départementale, il ne restera pratiquement que des jeunes dans le club d'athlétisme, et ce sont des jeunes Antoniens.

M. MAUGER : Je n'avais pas l'intention d'intervenir là-dessus mais quand même, un premier commentaire par rapport à Vallée Sud : Quand vous dites que Vallée Sud n'était pas forcément prêt à investir sur US Métro, quand je vois tout ce que Vallée Sud investit à Clamart, je me dis : là il y a un franc déséquilibre qui est d'ailleurs dénoncé par un certain nombre de

Villes du Territoire, je m'étonne d'ailleurs qu'aucun maire ne réagisse pas plus par rapport à ça: il y a un accaparement notamment des services du Territoire, de tout un tas de dispositifs pour l'essentiel au bénéfice de Clamart, tout ce qui est préemptions par exemple, les listes de préemptions dans les bilans annuels, c'est à 95 % des biens qui sont à Clamart. Donc si VSGP n'est pas prêt à investir à Antony je trouve cela inquiétant. Quel sens est-ce que ça a, le fait de rester dans ce Territoire ? Je m'interroge.

M. le Maire : Les équipements sportifs Antoniens resteront à Antony. On pourrait s'en défaire et les donner au Territoire. Moi j'ai souhaité les garder. À part les piscines effectivement, transférées en 2009. Mais depuis 2009 je n'ai accepté aucun transfert au Territoire. Je préfère les garder. Antony garde ses propres équipements, comme elle garde ses rues. Je pense que c'est une question de souveraineté et de maîtrise de nos équipements et de nos rues. On fait ce que l'on veut à Antony, on n'est pas soumis au bon vouloir d'une entité extérieure. On a un certain pouvoir au sein du Territoire, mais on pourrait aussi un jour ne pas en avoir. Je préfère conserver la maîtrise de nos services et, de nos rues et de nos équipements.

M. MAUGER : Cela m'étonne qu'Antony n'arrive pas à avoir du pouvoir au sein du Territoire.

M. le Maire : Si, on en a !

M. MAUGER : C'est la ville la plus peuplée du Territoire, et de loin...

M. le Maire : Il y a 11 Villes au Territoire, 11 Villes, et on a 15 % du Territoire, ce n'est pas assez pour être sûrs de garder toujours la maîtrise de nos équipements. Donc on préfère les conserver dans la commune, et on a les moyens de le faire. On en a les moyens.

M. MAUGER : Vous parlez de souveraineté, enfin je ne sais pas ... Antony ne vit pas en autarcie, j'espère ! Ce n'est pas une vision que l'on a envie de partager en tout cas.

M. le Maire : On en a les moyens ... La preuve, on a acheté l'US Métro sans problème...

M. MAUGER : Sans problème... !

M. le Maire : Non, sans problème.

M. MAUGER : On a un certain nombre d'investissements qui sont reculés à l'échéance de 5, 6, 8, 9...10 ans !

M. le Maire : Et alors ? On y arrive !

M. MAUGER : On y arrive à un rythme d'escargot....

M. le Maire : On a un nouveau terrain de sports qui est l'équivalent de tous les autres terrains de sports de la ville, on aura vite effacé les traces financières de cet achat et on aura un équipement nouveau dont bénéficieront les Antoniens.

M. MAUGER : Enfin moi je me souviens d'un certain nombre de projets qui sont gelés actuellement...

M. le Maire : Oui, je sais, vous êtes pour la transmission à d'autres de nos terrains. Pas moi, je ne suis pas d'accord pour donner le pouvoir sur nos équipements au Territoire.

M. MAUGER : Non, il ne s'agit pas de cela, il s'agit de choses très concrètes : c'est la démolition/reconstruction du groupe Anatole France, c'est la future médiathèque et ainsi de suite...

M. le Maire : Mais on les fera, on les fera.

M. MAUGER : Oui mais ce sont des choses qui sont reculées de manière assez considérable...

M. le Maire : Mais c'est rien, c'est rien ! Un an ou deux de retard, ce n'est rien. Les élèves d'Anatole France, ils ne sont pas à la rue, franchement ! Ils ne sont pas à la rue. On retarde un tout petit peu, on retarde la médiathèque effectivement aussi, mais ce n'est pas dramatique.

M. MAUGER : Cela correspond à vos priorités, on l'a bien compris.

M. le Maire : Ce sont nos choix politiques, je note que ce n'est pas les vôtres, et ça c'est une bonne chose. On pourra en parler aux élections. C'est bien.

M. MAUGER : Pour le groupe Anatole France, ça aurait été notre priorité effectivement Monsieur le Maire, comme vous nous l'aviez annoncé depuis très longtemps.

M. le Maire : Oui, il y aura deux ans de retard, qu'est-ce que c'est dans l'histoire ?

M. MAUGER : Non, vous l'aviez annoncé depuis très longtemps Monsieur le Maire, ce n'est pas seulement deux ans.

M. le Maire : Si.

M. MAUGER : Je voudrais revenir quand même à mon intervention qui était notamment sur les problématiques d'occupation des terrains de football sur l'ensemble de la ville. On a déjà eu ces échanges en commission mais je pense que ce serait une bonne idée de réunir les différents clubs de football par exemple autour d'une même table, que chacun fasse état de ses besoins, que la Ville dise quels sont les terrains qui sont disponibles et que tout se passe en bonne intelligence ; je suis sûr que cela pourrait améliorer les choses. C'est une proposition que je formule. Et j'aurais deux autres points mais je vous laisse répondre sur ce point-là si vous voulez.

M. REYNIER : Les terrains que nous avons, les créneaux horaires que nous avons donnés aux clubs ont été faits en concertation. La dernière réunion a eu lieu mardi et une décision a été prise aujourd'hui en faveur de l'US Métro, l'ex US Métro.

M. MAUGER : Très bien. On en a parlé en commission.

M. REYNIER : Et je voudrais vous rappeler que sur le terrain d'honneur, l'année dernière, Métro Antony jouait 8 heures. Pourquoi ? Parce que le terrain en herbe n'était pas très bon, et en plus n'avait pas d'éclairage. Cette année, ils vont avoir 24 heures. Et les autres clubs de d'Antony vont

pouvoir en bénéficier, Antony foot évolution va avoir 12 heures 30, Antony foot va avoir 4 heures et le club de rugby va avoir 8 heures. Donc un total sur ce terrain de 48 heures 30 d'utilisation sans compter les heures qui sont données aux scolaires dans la journée.

Je rappelle que normalement un terrain en pelouse, quand il fait un temps pas très agréable, quand il pleut, on ne peut pas l'utiliser plus de 16 heures par semaine sinon ça devient un champ de patates. Et les clubs sont les premiers à râler parce qu'ils ne peuvent pas jouer le dimanche. Là, on va avoir 48 heures d'utilisation, et on peut encore l'utiliser dans la journée.

M. MAUGER : Très bien, je vous remercie d'avoir mis en place ce dialogue à notre commission.

Par ailleurs le Gouvernement a supprimé un dispositif qui était relativement important à destination à l'origine des enfants et adolescents à partir de six ans, il y a eu la suppression du passeport gouvernemental sur les plus jeunes, sur les 6/13 ans. Donc sachant que dans le contrat de Ville une des priorités a été de lever les freins à la pratique sportive, on voudrait à nouveau vous encourager au travers de vos subventions aux clubs à la mise en place du taux d'effort pour les pratiquants sportifs, une partie de la subvention pourrait être dédiée justement à compenser la mise en place de ce taux d'effort.

M. REYNIER : Les jeunes peuvent bénéficier de pas mal de pass, le pass départemental, le passeport...

M. MAUGER : Il y en a un qui a été supprimé.

M. REYNIER : Bon mais...

M. MAUGER : 70 €.

M. REYNIER : Mais ce sont les clubs qui déterminent leur cotisation et effectivement à partir de là les jeunes et les familles peuvent bénéficier d'avantages, ils les ont, il n'y a pas de souci.

M. MAUGER : Là il y a un avantage qui a été supprimé, donc cela rend d'autant plus intéressant la mise en place du taux d'effort selon nous.

M. REYNIER : Mais je rappelle que les cotisations des clubs sont vraiment assez basses.

M. le Maire : Grâce aux subventions. C'est sûr qu'elles seraient le double s'il n'y avait pas de subventions. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VII - AFFAIRES DIVERSES

9 - PRISE EN CHARGE DE DEPENSE PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES –

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

M. HUBERT : Il s'agit de prendre en charge une dépense relative aux liens d'amitié qu'entretient la Ville d'Antony avec une autre ville dans le cadre d'un déplacement d'une classe d'italien, enfin une classe qui suit les cours

d'italien au collège Descartes et qui s'est rendue à Collegno au mois de mai dernier ; la prise en charge des frais est relative à l'aide que la Ville d'Antony apporte aux enseignants qui ont accompagné ce voyage.

M. MONGARDIEN : On va bien sûr voter pour mais on s'étonne quand même du fait que cette demande arrive un peu tardivement puisqu'elle arrive en septembre alors que le voyage a eu lieu en mai. Comment ça se fait que ça ne se fasse pas a priori ? Et qu'est-ce qui se passe sur votre compte ?

M. HUBERT : Oui, vous avez raison, on aurait pu la passer un petit peu plus tôt.

M. le Maire : Mais vous avez confiance ! On passe au vote ?

Mme RAMBAUT : Non, je voudrais intervenir. Bien sûr nous sommes favorables à cette dépense, naturellement nous aurions préféré que le transport se fasse en train plutôt qu'en car pour des raisons économiques, mais aussi écologiques et même de sécurité. Néanmoins nous faisons confiance aux enseignants du collège Descartes et à la solidité de leur projet. Nous soutenons pleinement cette initiative qui doit être encouragée et multipliée, avec le soutien actif de la mairie.

M. le Maire : C'est ce que l'on fait !

Mme RAMBAUT : Eh bien je vous encourage.

M. le Maire : Merci beaucoup.

M. HUBERT : C'est une politique globale de la Ville d'Antony de participer aux frais d'accompagnement soit des accompagnateurs organisant les déplacements des groupes de bénévoles comme cela peut être le cas pour Reinickendorf, soit des enseignants quand ce sont des classes comme c'est le cas ici, mais aussi pour le lycée Descartes dans ses échanges avec Lexington par exemple.

Mme RAMBAUT : J'ai trouvé qu'il y avait peu de délibérations sur ce sujet. Peut-être que les enseignants ne pensent pas à avoir recours à la Mairie, en tout cas pas autant...

M. le Maire : Ils le savent, ils sont habitués à avoir l'aide de la mairie pour leurs déplacements.

Mme RAMBAUT : Je le leur dirai.

Mme PRECETTI : Mais ils l'ont pour les Villes avec lesquelles on est jumelés. Vous avez peut-être l'impression qu'ils y font peu recours mais ils ne font pas tous des voyages avec les villes jumelées, il y a beaucoup de voyages qui se font par ailleurs.

Mme RAMBAUT : D'accord.

M. MAUGER : Je voulais quand même revenir sur la réponse que vous avez faite : comme il est question là de jumelage et de relations d'amitié avec les villes étrangères, la réponse que vous avez faite tout à l'heure par rapport à la question de la suspension du jumelage avec Sderot...

M. le Maire : Il n'y a pas de réponse aux questions écrites. Il n'y a pas de réponse aux questions écrites.

M. MAUGER : C'est dans le cadre de cette délibération que je me permets d'aborder...

M. le Maire : Non, ce n'est pas à l'ordre du jour. Là, c'est Collegno, ce n'est pas Sdérot, non.

M. MAUGER : On n'a pas fait le tour du sujet puisqu'on n'a pas pu répondre.

M. le Maire : Très bien. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

10 - ADHESIONS DE LA VILLE :

- **A L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS (AAF) –**
- **A L'ASSOCIATION AVENIO-UTILISATEURS –**

(Rapporteur : M. Pascal COLIN)

M. COLIN : C'est une dépense importante de 260 € en 2025, il s'agit de l'adhésion de la Ville à l'Association des Archivistes Français et à l'Association des Avenio-Utilisateurs. L'Association des Archivistes Français permet à ses adhérents d'avoir accès à la documentation et à l'information professionnelle scientifique et technique et aux outils et

activités dont elle dispose ; par ailleurs le service des Archives documentation de la Ville utilisent le logiciel Avenio Gestion d'archives.

L'association Avenio-Utilisateurs regroupe 175 collectivités, constitue un espace de dialogue entre les utilisateurs, et vise à l'amélioration, la normalisation et l'adaptation de la gestion des archives de la Ville, et aux enjeux des archives contemporaines. Donc il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ces deux associations.

Mme RAMBAUT : Nous sommes favorables à cette délibération qui va dans le bon sens, dédiée au fonctionnement des services des archives. J'ai cependant deux questions sur sa fonction : actuellement, comment comptez-vous rendre ce service des archives plus connu et plus accessible aux Antoniens ? Et concernant son fonctionnement futur, qu'en est-il de son intégration dans la future médiathèque ?

M. le Maire : On le sait, il n'y a pas de changement,

Mme RAMBAUT : Il n'y a pas de changement ?

Mme ROLLAND : Lorsque l'on a présenté le projet de la médiathèque, avec Lynda El Mezoued, on a bien expliqué les synergies que l'on pourrait trouver entre la médiathèque et les archives, dans les expositions, la mise en valeur du fonds, un travail en commun, donc il y a beaucoup de choses qui pourront être faites en lien entre les archives et la médiathèque, sachant qu'il y aura des possibilités de consultation qui existent déjà aujourd'hui d'ailleurs et des expositions nombreuses de ce côté-là,

Mme RAMBAUT : Est-ce qu'il va y avoir un nouveau projet de médiathèque ? Ou bien est-ce que le projet ancien sera repris ?

M. le Maire : Ce n'est pas le projet ancien, c'est le projet.

Mme ROLLAND : Il est toujours d'actualité.

Mme RAMBAUT : Il est toujours d'actualité ?

Mme ROLLAND : Eh bien oui ! Il est toujours d'actualité.

M. le Maire : Il est décalé mais c'est tout. Il n'y a rien de changé.

Mme RAMBAUT : Le projet sera identique ?

M. le Maire : Totalement.

Mme RAMBAUT : Par ailleurs, nous avons des inquiétudes parce que nous découvrons que l'un des outils de consultation de la presse en ligne sera supprimé la semaine prochaine, cela illustre les arbitrages budgétaires auxquels le service doit faire face. Cette décision, comme cela a été dit en commission Culture, s'inscrit dans le cadre d'un objectif de réduction de 3 % des dépenses ... Si, vous l'avez dit, et c'est un enjeu qui sera au centre du prochain conseil municipal consacré au débat d'orientations budgétaires, comme Monsieur le Maire, vous nous l'avez dit.

M. le Maire : Quel rapport avec les archives ?

Mme RAMBAUT : Les archives, c'est justement l'accès à l'information...

M. le Maire : Non mais quel rapport avec ça ?

Mme RAMBAUT : Justement, c'est avoir accès à l'information ...

M. le Maire : Non, rien ! Cela n'a rien à voir avec les archives, rien à voir avec le sujet, donc on passe au vote.

Mme RAMBAUT : C'est l'accès à des informations culturelles pour les habitants d'Antony.

M. le Maire : D'accord mais ça n'a rien à voir avec le sujet. Donc on vote sur l'adhésion de Pascal Colin.

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

11 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES - MODIFICATIF – (Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Vous savez qu'on a fusionné les écoles maternelles et élémentaires de La Fontaine, et les écoles élémentaires et maternelles de Jules Ferry. Ayant des représentants de ces écoles, il faut que nous modifiions la composition de ces représentants dans ces conseils. Donc nous avons deux candidats pour Jules ferry : Patrick Reynier en titulaire et Anne Aubert comme suppléante ; et pour La Fontaine : Emmanuel Decrop comme titulaire et Bruno Foyer comme suppléant. Y a-t-il d'autres candidats ? ... Il n'y en a pas.

M. MAUGER : Juste pour vous dire que nous ne prendrons pas part au vote.

M. le Maire : Oui. Ça, j'avais deviné. Donc nous considérons qu'ils sont élus et je vous remercie non pas de votre vote mais de votre compréhension pour ne pas faire durer les débats excessivement.

(Vote à main levée : délibérations adoptées par 42 voix Pour et 07 ne prenant pas part au vote.)

Nous avons maintenant terminé avec l'ordre du jour. Y a-t-il des questions diverses ?

- Questions diverses

M. MAUGER : Deux questions et un commentaire :

S'agissant du CML Paul Roze, l'annonce de la fermeture de Paul Roze a été une surprise pour tous les parents avec à peine six mois entre l'annonce et la fermeture effective, alors que cela modifie pour un certain nombre de familles leur organisation ; certains parents passent à 80 % de temps de travail dans la précipitation pour éviter le déménagement du CML le mercredi. Cela fait peut-être des heureux parmi ceux qui souhaitent la réduction des services publics, en tout cas ce n'est pas notre cas. Nous réclamons encore une fois que la Caisse des Ecoles joue pleinement son rôle, ou bien que vous mettiez en place un conseil du périscolaire et de l'extra-scolaire qui associe véritablement les parents comme le font les

conseils d'école sur les questions scolaires. Et surtout, pouvez-vous préciser aux familles qui nous écoutent la période pendant laquelle vous mettrez en place les navettes car dans votre communication du 8 juillet aux familles, il était question de navettes pendant les vacances de la Toussaint et les mercredis, ce qui a donné l'impression à un certain nombre de familles que les navettes ne fonctionneraient que sur une période assez limitée.

Mme FAURET : Alors je vais vous répondre. D'abord lorsque vous parlez des six mois entre l'annonce et l'organisation, pendant le printemps on a quand même informé les familles, on a reçu les associations de parents d'élèves, on a donné les dates dès le début, donc le transfert il va se faire pour Paul Roze le 20 octobre, début des vacances de la Toussaint, et comme Monsieur le Maire s'y est engagé, les navettes vont être mises en place à partir du 20 octobre et les mercredis. Voilà.

M. MAUGER : Sur quelle durée ?

Mme FAURET : Pour les mercredis, toute l'année scolaire et les vacances. Alors vous savez que sur les vacances de Noël, la navette de Jules Ferry ne fonctionnait pas parce qu'on avait très peu d'enfants ; donc on verra ça en fonction des effectifs. Et par ailleurs on a travaillé aussi beaucoup pour favoriser les mobilités douces, on a travaillé avec le service pour encourager les familles à utiliser les mobilités douces, en favorisant des itinéraires que l'on a repérés, et toutes ces informations vont être

transmises par l'équipe actuelle, par l'équipe du centre Paul Roze qui travaille avec les enfants sur une communication, un petit journal où toutes ces informations vont être données.

On a été interpellés aussi sur le fait qu'il y aurait une porte ouverte, elle va bien avoir lieu cette porte ouverte comme on s'y est engagés, la date va être donnée aux familles dans les prochains mercredis. Et les familles pourront voir justement comment cela s'organise. Il est évidemment impossible de faire une porte ouverte avant puisque le dernier mercredi qui va être au Paul Roze actuel sera le 15 octobre et que le déménagement va se faire entre le 15 et le 20 octobre. Vous comprenez bien que ce n'est pas possible de faire une porte ouverte entre le 15 et le 20. Cela se fera après.

Mme SANSY : Je vais compléter les propos de Madame Fauret : je suis un petit peu étonnée que des parents posent au pied levé un 80 % alors que nous avons dès le départ, j'étais présente, Madame Fauret également, assuré que des solutions seraient trouvées pour que justement les enfants puissent être conduits sur le lieu du CML et reconduits le soir, donc je ne vois pas du tout pourquoi ce type de réaction s'opère alors que le transfert est complètement accompagné par la Ville et pris en charge par la Ville. Par ailleurs, très honnêtement, on devrait se féliciter de la reconstruction de cette structure, cela fait extrêmement longtemps que l'on travaille dessus. Alors certes les parents ont été prévenus lorsque les choses ont

commencé véritablement à avancer mais je peux vous assurer que c'est une décennie de travail pratiquement pour qu'un nouveau centre de loisirs puisse émerger à cet endroit-là et permettre de s'adapter à l'évolution des loisirs des enfants et aux normes de sécurité qui ont aussi évolué considérablement depuis ces dernières décennies. Donc je ne vois véritablement pas pourquoi il y a cette inquiétude autour du centre de loisirs alors que c'est parfaitement accompagné.

M. MAUGER : Vous dites une décennie de travail mais la Ville se retrouve avec un centre de loisirs où l'on va demander aux parents de... enfin on délocalise le centre de loisirs sans qu'il y ait de projet actuel de reconstruction du centre de loisirs !

Mme SANSY : Ah mais si, si, désolée...

M. MAUGER : Cela fait maintenant 10 ans, alors pourquoi est-ce que les choses n'ont pas démarré jusque-là ?

Mme SANSY : Parce qu'il y avait énormément de choses à travailler en amont, à commencer par le fait de pouvoir disposer des terrains.

M. MAUGER : Il faut travailler en amont...

Mme SANSY : Eh bien oui Monsieur ! Il y a des terrains à acheter par exemple.

M. MAUGER : Cela aurait dû permettre de rester en tout cas dans le quartier, et puisque vous aviez acquis un bien...

Mme SANSY : On a une structure qui a accueilli précédemment un collège qui se prête parfaitement à l'accueil d'enfants en toute sécurité. Pourquoi voulez-vous les laisser passer leur mercredi au milieu des travaux ? Réellement ?

M. MAUGER : Ce n'est pas ce que je dis...

Mme SANSY : Ah ben si, c'est ce que vous êtes en train de dire, excusez-moi !

M. MAUGER : La reconstruction n'a pas lieu sur place ; vous nous avez expliqué que la construction ne pouvait pas avoir lieu sur place, donc elle peut avoir lieu à côté, les enfants n'étaient pas forcément dans les travaux.

Mme SANSY : Si.

M. MAUGER : Vous nous avez expliqué que le bâtiment de Paul Roze...

Mme SANSY : Vous avez déjà vu à quoi ressemblent des travaux Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : Vous nous avez dit que le bâtiment Paul Roze, l'architecte refusait que vous y touchiez...

Mme SANSY : Tout à fait.

M. MAUGER : Donc il y avait possibilité sur la parcelle voisine de procéder à des travaux, sans déranger le centre de loisirs Paul Roze.

Mme SANSY : C'est-à-dire qu'on laisse les enfants au milieu des camions, ils tournent autour ? Expliquez-moi, cela m'intéresse.

M. MAUGER : C'est deux terrains différents, c'est deux parcelles...

Mme SANSY : Mais enfin vous vous moquez du monde ! Vous savez à quoi ressemblent des travaux ? Franchement...

M. le Maire : Sans compter que le centre actuel devient dangereux à force de s'user, de se rouiller, et que les enfants aujourd'hui risquent de se blesser, qu'ils passent à travers la verrière et là ce serait dramatique. Cela peut arriver, c'est pour cela que l'on a accéléré le mouvement pour quitter ce lieu, à la demande des ingénieurs qui sont très inquiets.

M. MAUGER : Aujourd'hui personne ne demande que les enfants demeurent dans ce CML. Le problème c'est qu'est-ce qui s'est passé depuis 10 ans ? C'est ça la question en fait.

M. le Maire : On aurait peut-être pu effectivement aller plus vite. Mais dans ce cas-là, les parents auraient râlé plus tôt parce que de toute façon ils ne voulaient pas quitter le lieu, ils ne se sont pas rendu compte, les parents, que c'est dangereux, et là on a dû accélérer parce qu'il y avait vraiment un risque, un danger identifié et qui nous a conduit à prendre cette décision rapidement.

M. MAUGER : Surtout que vous avez aussi la parcelle des Castors plus haut...

M. le Maire : Non.

M. MAUGER : ... qui permettait de faire des choses.

M. le Maire : Non. Ce n'était pas possible, non.

M. MAUGER : Si, et d'ailleurs c'était un précédent centre de loisirs qui était là...

M. le Maire : Bien sûr mais enfin voyons, c'était une baraque en ruine !

M. MAUGER : Ma deuxième question porte sur l'expropriation de la rue du Marché. C'est une décision du tribunal puisqu'il y avait un litige entre le restaurant occupant le rez-de-chaussée du 5 rue du Marché et la copropriété, et la copropriété a obtenu ce qu'elle demandait, à savoir la fermeture du restaurant. Si j'en parle, c'est parce que la Ville s'est immiscée par le biais d'une déclaration d'utilité publique dans ce conflit, et donc le commissaire enquêteur a rendu son rapport dans lequel il relève que tous ceux qui sont intervenus dans le cadre de cette enquête publique remarquent qu'il y a un mélange des genres entre d'une part un conflit privé et le fait que la Ville s'immisce dans ce conflit privé...

M. le Maire : Non, elle ne s'immisce pas, simplement on récupère nos biens, on récupère le domaine public, c'est tout.

M. MAUGER : Et le commissaire enquêteur a bien compris, il a émis un avis favorable mais assorti de quatre recommandations dont les deux premières demandent que le même type de procédure soit engagé sur l'ensemble de la place du marché pour éviter de donner l'impression que c'est uniquement sous la forme d'une éviction dans un conflit que la Ville est en train d'opérer.

La Troisième qui est très importante aussi pour les habitants au-dessus de la place du marché, c'est de faire respecter rigoureusement l'arrêté municipal de lutte contre le bruit pris le 6 mai 2022

Et la quatrième, c'est d'étudier une option différente de celle que vous avez privilégiée, qui serait de substituer l'expropriation par une servitude qui permettrait d'assurer le passage à cet endroit-là.

Voilà en tout cas ce que le commissaire enquêteur vous propose et donc je m'interroge sur les suites que vous allez donner à ses observations.

M. le Maire : Je n'en ai pas connaissance encore. Vous avez connaissance des avis avant tout le monde, vous. Moi je ne l'ai pas eu.

M. MAUGER : Cela a été rendu public au mois d'août, le commissaire enquêteur a rendu son rapport au mois d'août.

M. le Maire : On n'a pas connaissance de cela, nos services juridiques n'ont pas connaissance de cela, mais moi je vous dis que nous voulons avoir la domanité publique sur l'ensemble de la place. C'est tout.

M. MAUGER : Ce n'est pas la démarche qui a été engagée.

M. le Maire : C'est nous qui l'avons payée, c'est la Ville d'Antony qui a payé la place: 4,5 M€, et pour ce prix-là je ne pense pas qu'il faille que le privé conserve des espaces gratuitement alors que nous avons payé. Vous préférez défendre le privé pour une fois, c'est très drôle.

M. MAUGER : Ce n'est pas l'histoire de défendre le privé, c'est défendre les habitants, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Non, vous défendez le privé.

M. MAUGER : Contre les nuisances de la place du marché.

M. le Maire : Vous défendez la propriété privée contre le domaine public.

M. MAUGER : Non, nous défendons la place du marché. Et une servitude suffit à défendre les intérêts.

M. le Maire : Vous défendez le privé contre le domaine public, très drôle.

M. MAUGER : Et enfin, puisqu'on va finir cette séance, nous ne participerons pas au pot de ce soir compte tenu des propos que vous avez pu avoir au sujet de Sdérot et de Gaza.

M. le Maire : Eh bien nous vous regretterons.

La séance est levée à 22h20.